
Responsable de la publication

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental
des Services d'incendie et de secours du Rhône

Conception, réalisation et impression

Service départemental d'incendie et de secours du Rhône
Direction de l'administration et des finances
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 84 37 25

Dépôt légal

Octobre 2011

N° 48 Octobre 2011

I- Délibérations du bureau du conseil d'administration

Direction des ressources humaines

Groupement accueil carrières, paie

- Délibération n° DB/11-09/06 du 12 septembre 2011 relative aux emplois contractuels à temps partiel de médecins de sapeurs-pompiers.

Direction de l'administration et des finances

Groupement finances

- Délibération n° DB/11-09/01 du 12 septembre 2011 relative à la convention d'application de la convention cadre passée entre le SDIS du Rhône et le préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet de région Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Accueil de l'Etat major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud-est dans les locaux du SDIS.
- Délibération n° DB/11-09/03 du 12 septembre 2011 relative à la mise à disposition par le SDIS du Rhône de la commune de Neuville-sur-Saône de l'ancien casernement et du terrain d'exercice.

Groupement affaires juridiques, assurances et marchés

- Délibération n° DB/11-09/02 du 12 septembre 2011 relative à la convention type entre le SDIS du Rhône et les cercles.
- Délibération n° DB/11-09/07 du 12 septembre 2011 relative à la convention avec l'Office National des Forêts pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien du site de formation à la conduite opérationnelle tout-terrain de Chamelet.
- Délibération n° DB/11-09/10 du 12 septembre 2011 relative à l'indemnisation du préjudice de la commune de Cours-la-Ville.

Direction des moyens matériels

Groupement bâtiments

- Délibération n° DB/11-09/04 du 12 septembre 2011 relative au casernement de Saint-Laurent de Chamousset : modification du règlement de copropriété par acte notarié.
- Délibération n° DB/11-09/05 du 12 septembre 2011 relative à l'avenant à la convention de mise à disposition du casernement de Chaponost.

- Délibération n° DB/11-09/08 du 12 septembre 2011 relative à l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant au Grand Lyon pour le casernement de la Duchère.
- Délibération n° DB/11-09/09 du 12 septembre 2011 relative à l'avenant à la convention de mise à disposition du casernement de Chassieu.

II- Délibérations du conseil d'administration

Direction des ressources humaines

Groupement développement du volontariat

- Délibération n° D/11-10/07 du 10 octobre 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique – Loi 2011-851.

Direction de l'administration et des finances

Groupement finances

- Délibération n° D/11-10/01 du 10 octobre 2011 relative aux orientations budgétaires du SDIS du Rhône pour l'exercice 2012.
- Délibération n° D/11-10/02 du 10 octobre 2011 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement – crédits de paiement 2011 des programmes 2003 à 2011.
- Délibération n° D/11-10/03 du 10 octobre 2011 relative à la décision modificative n° 2 exercice 2011.
- Délibération n° D/11-10/04 du 10 octobre 2011 relative à la fixation du montant de la contribution du Conseil général au budget du SDIS du Rhône pour l'exercice 2012.
- Délibération n° D/11-10/05 du 10 octobre 2011 relative à la fixation du montant des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS du Rhône pour l'exercice 2012.

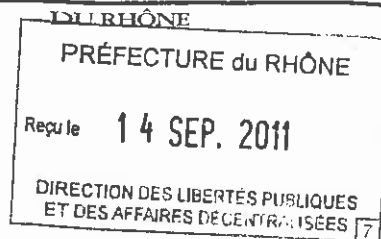
Direction des achats et moyens matériels

Groupement logistique

- Délibération n° D/11-10/06 du 10 octobre 2011 relative aux autorisations de programme 2012 pour l'acquisition des véhicules d'intervention et de transport et pour l'acquisition d'échelles aériennes de sauvetage.

Groupement bâtiments

- Délibération n° D/11-10/08 du 10 octobre 2011 relative à l'échange de deux parcelles à Saint-Priest entre le SDIS du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon.



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT ACCUEIL CARRIERES PAIE**

NUMERO **DB/11- 09/06**

OBJET **Emplois contractuels à temps partiel de médecins de sapeurs-pompiers**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le service de santé et de secours médical comprend actuellement 24 postes à temps plein de professionnels de santé de statut de sapeur-pompier professionnel (ou équivalent, pour le vétérinaire) dont 7 médecins associés à plus de 180 professionnels de santé de statut sapeurs-pompiers volontaires.

Le besoin, à présent pérennisé, de participation notamment à l'équipe de secours médical hélicoptère du Rhône (SMH 69) à la base hélicoptère de la sécurité civile demande d'adapter le recours aux temps « médecins », notamment les temps de pratique de la médecine d'urgence pré-hospitalière, pour lesquels les ressources actuelles aussi bien professionnelles que volontaires semblent avoir atteint leur limite.

Ces missions requièrent des compétences spécifiques aussi bien d'ordre technique (médecine d'urgence pré-hospitalière et médecine de catastrophe), que d'ordre physique pour l'emploi dans l'hélicoptère de la sécurité civile, en particulier pour la pratique de l'hélicoptère. Déjà, à l'heure actuelle, les médecins sapeurs-pompiers professionnels ne sont pas tous en capacité de prendre des gardes hélicoptère.

C'est pourquoi, dans un souci de pérennisation de notre système de secours médical et de l'évolution de l'effectif médical sapeur-pompier professionnel, et en raison de la nature spécifique des missions, je vous propose d'avoir recours, en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au recrutement de deux médecins à temps partiel, agents contractuels non-titulaire de catégorie A.



Ces médecins se verraient proposer un contrat, basé sur un mi-temps, d'une durée d'un an renouvelable quatre fois, avec une rémunération fixée sur la grille indiciaire du grade de médecin de première classe, à laquelle s'ajouterait un régime indemnitaire composé de la prime de feu, de l'indemnité de logement et de l'indemnité de responsabilité du grade correspondant.

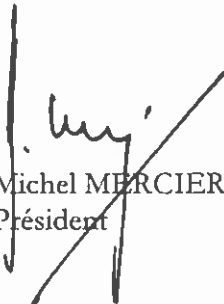
Si cette proposition recueille votre agrément, je vous demande d'autoriser la signature des contrats correspondants».

DECIDE

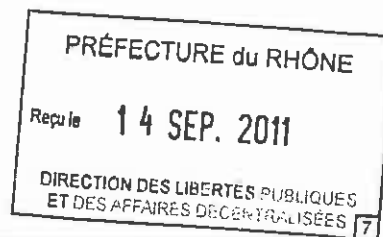
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES**

NUMERO DB/11-09/01

OBJET Convention d'application de la convention cadre passée entre le SDIS du Rhône et le préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet de région Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Accueil de l'Etat major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud-est dans les locaux du SDIS.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Notre conseil d'administration a, par délibération du 10 décembre 2010, approuvé la convention cadre de mise à disposition de locaux appartenant au SDIS du Rhône au profit des services de l'état-major interministériel de zone (EMIZ), dans l'immeuble sis 17 rue Rabelais à Lyon 3^{ème} et sur le site de la Croix-Rousse (en cas d'urgence à fin de délocalisation du COZ sud est). Cette même délibération du conseil d'administration a donné délégation au bureau pour statuer sur la convention d'application.

Il était prévu que la mise à disposition serait consentie à titre gracieux moyennant le remboursement de charges supportées par le SDIS suivant des modalités restant à définir.

C'est l'objet de la convention d'application qui énumère la nature et les surfaces des locaux à usage exclusif de l'EMIZ ainsi que ceux qui lui sont accessibles aussi bien dans l'immeuble rue Rabelais que dans les locaux du casernement de Lyon Croix-Rousse à Lyon 4^{ème}.

Les charges de fonctionnement supportées par le SDIS seront remboursées soit au prorata des surfaces occupées soit en fonction des frais réellement supportés.



Les systèmes d'information et de communication (radio, téléphonie, informatiques, liaisons satellites...) seront mutualisés selon des modalités techniques décrites dans cette convention.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention d'application et ses annexes et m'autoriser à la signer».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011


Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 14 SEP. 2011
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES**

NUMERO DB/11- 09/03

OBJET Mise à disposition par le SDIS du Rhône à la commune de Neuville-sur-Saône de l'ancien casernement et du terrain d'exercice.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le SDIS du Rhône est propriétaire du casernement de Neuville-sur-Saône situé rue Rey Loras et du terrain d'exercice sis avenue Carnot.

Suite à l'activation opérationnelle du nouveau casernement à Genay en juin 2011, le SDIS du Rhône a libéré les locaux de Neuville-sur-Saône et envisage de les céder. Il en va de même pour le terrain d'exercice.

Dans cette attente et en réponse à la demande de la commune de Neuville-sur-Saône, le SDIS a accepté de mettre à sa disposition de manière précaire et à titre gracieux, le bâtiment et le terrain concerné.

Pour formaliser cette mise à disposition, je vous propose d'approuver la convention d'occupation temporaire annexée au présent rapport et je vous demande de m'autoriser à la signer».



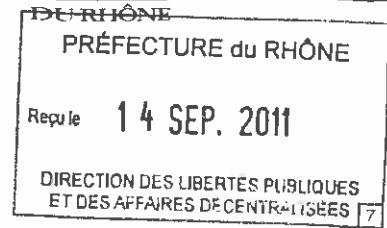
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011

Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 09/02**

OBJET **Convention type entre le SDIS du Rhône et les cercles**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Les cercles sont des associations « loi 1901 » qui contribuent à la cohésion et à l'esprit d'équipe du corps des sapeurs-pompiers et du SDIS. Elles organisent, en effet, de nombreuses manifestations et activités au sein des casernements (bals du 14 juillet, journées portes ouvertes ...) qui permettent, tant de créer des liens de solidarité entre les agents du SDIS, que de développer l'image positive des sapeurs-pompiers vis-à-vis du public.

L'évolution du partenariat entre le SDIS et les cercles nécessite aujourd'hui de préciser les relations entre les parties s'agissant notamment des conditions de mise à disposition de locaux appartenant au SDIS.

Tel est l'objet de la présente convention type qui prévoit une mise à disposition des locaux à titre gratuit. L'association devra souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance garantissant ses risques locatifs.

La convention précise également que l'association devra s'assurer du respect du règlement intérieur du corps départemental et du SDIS en vigueur. Le cercle devra notamment s'abstenir de toute manifestation ou activité susceptible de porter atteinte à l'image du SDIS et de ses agents, ou de troubler l'activité opérationnelle.

Il est également prévu que l'association puisse bénéficier de la mise à disposition de véhicules du SDIS pour faciliter les déplacements de proximité et ce, dans la limite des possibilités du service.



Enfin, il est précisé que le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône pourra, dans l'intérêt du service et en tant que de besoin, apporter, par note de service, des précisions d'ordre technique touchant à l'utilisation de ces locaux.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention type et autoriser le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône à signer les conventions d'application avec chaque cercle concerné».

DECIDE

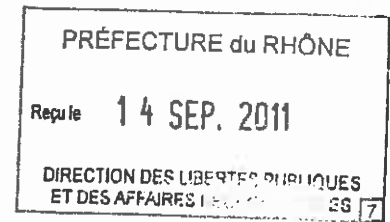
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES ASSURANCES ET MARCHES**

NUMERO DB/11- 09/07

OBJET Convention avec l'Office National des Forêts pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien du site de formation à la conduite opérationnelle tout-terrain de Chamelet

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Par convention conclue le 22 juin 2007, le Département du Rhône a mis à disposition du SDIS, à titre gratuit, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, les parcelles n°7 et n°9 de la forêt départementale du Pully située sur la commune de Chamelet. Le SDIS utilise ce terrain comme site de formation à la conduite opérationnelle tout-terrain. La convention prévoit que le SDIS assure l'entretien des parcelles.

La délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS du 17 juillet 2006 autorisant le Président à signer la convention entre le Département du Rhône et le SDIS précise que la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et d'entretien des parcelles mises à disposition du SDIS est assurée par l'ONF et ce, conformément à la convention de partenariat conclue entre le Département du Rhône et l'ONF le 1^{er} janvier 2005 et renouvelée le 14 janvier 2010.

Le SDIS a ainsi, par convention signée le 30 novembre 2007, confié à l'ONF la maîtrise d'œuvre relative au suivi et à l'entretien des infrastructures du site d'entraînement.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008, étant arrivée à son terme le 31 décembre dernier, il convient de reconduire la mission confiée à l'ONF par une nouvelle convention.



Celle-ci, conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011, confiée à l'ONF une mission de maîtrise d'œuvre complète, avec devis préalable, relative à l'entretien du site. Un rapport préliminaire définira annuellement le montant global des prestations d'entretien à engager par le SDIS.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'ONF s'élève à 7 707,02 € TTC (6 444,00 HT). Le détail des coûts est précisé dans le devis joint à la convention.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention par laquelle le SDIS confie à l'ONF la maîtrise d'œuvre relative au suivi et à l'entretien des infrastructures du site de formation à la conduite opérationnelle tout-terrain de Chamelet.»

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 14 SEP. 2011
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES ASSURANCES ET MARCHES

NUMERO **DB/11- 09/10**

OBJET **Indemnisation du préjudice de la commune de Cours-la-Ville**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le 28 janvier 2010, les sapeurs-pompiers ont effectué un exercice dans les locaux de la mairie de Cours-la-Ville.

A cette occasion, des dommages ont été causés par un générateur de fumée à des biens de la Commune (matériel informatique, brûleur de chaudière notamment).

L'assureur responsabilité civile du SDIS a missionné un expert. Celui-ci a établi un rapport après une réunion contradictoire sur les lieux du sinistre.

Le montant des dommages imputable à l'exercice des sapeurs-pompiers a été arrêté par l'expert à 1 534,48 €, somme qui sera réglée à la mairie par l'assureur du SDIS.

Toutefois, l'expert n'a pas pris en compte certains postes de préjudice (à hauteur de 4 111,52 €), considérant que le lien de causalité avec l'action des sapeurs-pompiers n'était pas démontré.

Il n'en demeure pas moins, comme le souligne monsieur le député-maire de Cours-la-Ville dans un courrier du 31 janvier 2011, que la Commune a dû supporter une charge financière suite à la mise à disposition gracieuse de ses locaux à notre établissement.

En accord avec la commune, je vous demande, messieurs, de m'autoriser à indemniser la Commune de Cours-la-Ville à hauteur de la moitié des frais restant à sa charge, soit la somme de 2055,76 euros».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 14 SEP. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCLARÉES 7

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11- 09/04**

OBJET **Casernement de Saint Laurent de Chamousset : modification du règlement de copropriété par acte notarié**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le casernement de Saint Laurent de Chamousset est implanté au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation en copropriété appelé résidence « les glycines » et construit par l'OPAC du Rhône en 1980.

Par acte notarié en date du 21 décembre 2007, la commune a cédé au SDIS du Rhône, à titre gratuit, le lot n°1 de la copropriété correspondant au casernement. Puis le SDIS du Rhône a fait l'acquisition par acte du 7 mars 2008 auprès de l'OPAC du Rhône du lot n° 2 de la copropriété soit un logement situé au 1^{er} étage au dessus du casernement, destiné à agrandir les locaux existants devenus trop exigus.

Compte tenu de la configuration des lieux et de la réglementation en vigueur, un escalier extérieur d'accès à usage unique du personnel du SDIS a été créé, modifiant l'aspect extérieur de l'immeuble.

Le terrain d'assiette de 8m² de cet ouvrage étant une partie commune de la copropriété, il convient, après accord du syndicat de copropriétaires représenté par son syndic l'OPAC du Rhône, de lui conférer une nature privative et de modifier en conséquence le règlement de copropriété par acte notarié.

Il est précisé que cette modification ne donne lieu au versement d'aucune indemnité, le SDIS ne s'engageant qu'à payer les frais d'acte correspondant.

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer les documents correspondants et toute autre pièce s'y rattachant.».

DECIDE

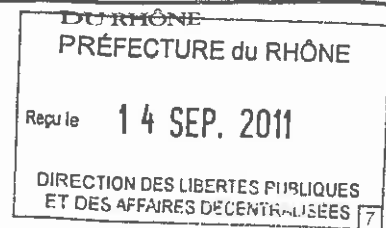
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/11- 09/05**

OBJET **Avenant à la convention de mise à disposition du casernement de Chaponost**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Par convention en date du 19 novembre 1998, les locaux occupés par le casernement de Chaponost ont été mis à la disposition gratuite du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône par la commune de Chaponost.

En complément des dispositions de cette convention et afin d'améliorer le fonctionnement opérationnel de ce casernement, la commune de Chaponost est en mesure de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône, deux locaux supplémentaires d'une surface totale de 45m².

Il convient de formaliser, par avenant à la convention initiale, cette mise à disposition de locaux supplémentaires à titre gratuit.

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer le document correspondant et toute autre pièce s'y rattachant.».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011



Michel MERCIER
Président



DU RHÔNE
PRÉFECTURE du RHÔNE
Requ le 14 SEP. 2011
DIRECTION DES LIBERTÉ PUBLIQUES
ET DES SAJOURS 1317

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENT**

NUMERO DB/11- 09/08

OBJET Acquisition de deux parcelles de terrain appartenant au Grand Lyon pour le casernement de la Duchère

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Dans le cadre de la restructuration du casernement de la DUCHERE sis avenue de Champagne à Lyon 9^{ème}, il est apparu, compte tenu de la configuration des lieux, que l'acquisition de deux parcelles d'une surface respective de 3 m² et 43 m² à détacher de l'emprise de la voirie, améliorerait sensiblement la sécurité globale du site.

La parcelle de 3 m² donnerait la largeur nécessaire à l'installation d'un portail coulissant fermant l'accès à toute personne étrangère au service de la zone de manœuvre des engins au droit des halls de départ.

La parcelle de 43 m² permettrait d'établir une liaison directe pour les engins de secours entre la zone de manœuvre et l'aire de distribution de carburant située dans la cour du casernement.

Après une enquête technique menée par le Grand Lyon propriétaire de ces parcelles, ce dernier accepte de céder au SDIS du Rhône ces deux parcelles à un montant de 75 euros par m² soit un total de 3 450 euros pour les 46 m² à acquérir, étant entendu qu'en cas de dévoiement éventuel de réseaux en dessous ou à proximité des parcelles, ces derniers seraient alors à la charge du SDIS.

Le montant de cette acquisition est conforme à l'avis des services fiscaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



Il convient pour l'acquisition de ces deux parcelles de formaliser cette acquisition par un compromis de cession, suivi de la signature d'un acte notarié.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer les documents correspondants et toute autre pièce s'y rattachant.»

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011


Michel MERCIER
Président



PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 14 SEP. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2011

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO DB/11- 09/09

OBJET Avenant à la convention de mise à disposition du casernement de Chassieu

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Par convention en date du 27 janvier 2006, les locaux occupés par le casernement de Chassieu ont été mis à la disposition gratuite du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône par la commune de Chassieu.

Dans le cadre de la mise en place d'une garde postée de jour sur le site de Chassieu et jusqu'à la mise en activité opérationnelle du futur casernement de GENAS/CHASSIEU, la commune de Chassieu est en mesure de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône deux locaux supplémentaires d'une surface totale de 322 m².

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, étant entendu que le SDIS remboursera une somme forfaitaire de 290 euros par mois correspondant aux dépenses de fluides (électricité et chauffage).

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant correspondant et toute autre pièce s'y rattachant».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 12 septembre 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Mercier", written over a diagonal line.

Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

NUMERO D/11 - 10/ 07

OBJET Loi 2011-851 relative à l'engagement des SPV et à son cadre juridique -
présentation et application des premières dispositions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La loi 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique a été publiée au journal officiel du 21 juillet 2011.

Ce texte comporte des mesures essentielles pour le développement du volontariat des sapeurs-pompiers:

- elle définit un engagement citoyen qui bénéficie d'un régime juridique propre,
- elle renforce la protection sociale de tous les sapeurs-pompiers,
- elle reconnaît le réseau associatif et prévoit notamment que le président de l'Union Départementale siège au conseil d'administration du SDIS avec voix consultative.
- elle prévoit des améliorations pour la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires,
- elle valorise le parcours professionnel et l'expérience du sapeur-pompier volontaire.
- elle instaure des mesures incitant les employeurs à embaucher des sapeurs-pompiers volontaires et à faciliter l'exercice de leur activité,
- elle instaure « une mesure de justice » pour la retraite des anciens sapeurs-pompiers volontaires.

Il est rappelé, pour ce dernier sujet, que la loi 2004-811 du 13 août 2004 a instauré le système de retraite des sapeurs-pompiers volontaires par l'intermédiaire de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant cessé leur activité à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette prestation est versée aux sapeurs-pompiers volontaires à partir de l'âge de 55 ans à condition qu'ils aient effectué 20 ans de service.

La contribution annuelle du SDIS pour la PFR est de 375 € par an et par sapeur-pompier volontaire (ce qui représente une contribution de 1 465 125 € pour 3 907 SPV actifs au 31 décembre 2010 pour l'année 2011) et la cotisation obligatoire PFR est de 54,85 € par an pour les sapeurs-pompiers volontaires en 2011.

Aujourd'hui coexistent dans la pratique quatre dispositifs au bénéfice des anciens sapeurs-pompiers volontaires :

Année de cessation de service		
Avant 2004	jusqu'au 31 décembre 2003 inclus	Allocation de Vétérance
2004	A compter du 1er janvier 2004	Allocation de Fidélité
Après 2005	A compter du 1er janvier 2005 inclus (ancienneté au 1 ^{er} janvier 2005 ≥ à 20 ans)	Allocation de Fidélité (SDIS), complétée selon le profil du SPV et les conditions particulières de versement par : - une prestation spécifique - une part différentielle augmentant l'allocation de fidélité (tuilage) - une prestation de limite d'âge = Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) : Régime Transitoire
Après 2005	A compter du 1er janvier 2005 (ancienneté au 1 ^{er} janvier 2005 < à 20 ans)	Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) : Régime Pérenne

Le budget consacré à l'allocation de vétérance a représenté 564 531 € et celui de l'allocation de fidélité a représenté 150 121 € pour l'année 2010.

L'article 15 de la loi prévoit que « les collectivités territoriales et les établissements publics concernés peuvent décider d'augmenter le montant de l'allocation de vétérance. Le montant cumulé de la part forfaitaire et de la part variable de l'allocation vétérance ne peut dépasser le montant de l'allocation de fidélité. »



Actuellement les 1 250 sapeurs-pompiers volontaires concernés (ceux ayant cessé leur activité avant le 1^{er} janvier 2004) perçoivent en moyenne au titre de l'allocation de vétérance selon leur durée d'activité (part forfaitaire + part variable) :

- pour moins de 25 ans de service : 400 € par an pour 427 SPV concernés
- entre 25 et 30 ans de service : 442 € par an pour 350 SPV concernés
- entre 30 et 35 ans de service : 483 € par an pour 297 SPV concernés
- pour plus de 35 ans de service : 525 € par an pour 176 SPV concernés

L'application de la loi porterait ce montant respectivement à :

- pour moins de 25 ans de service : de 400 € à 504 € par an
- entre 25 et 30 ans de service : de 442 € à 672 € par an
- entre 30 et 35 ans de service : de 483 € à 784 € par an
- pour plus de 35 ans de service : de 525 € à 896 € par an

Je vous propose d'appliquer cette mesure pour l'ensemble des 1 250 bénéficiaires de l'allocation de vétérance du département du Rhône, ce qui constitue une juste reconnaissance de leur investissement.

Le montant de cette mesure représente un supplément de budget de 280 000 € pour l'année 2011. Cette charge devrait naturellement diminuer au cours des années à venir en fonction des départs progressifs des personnes concernées.

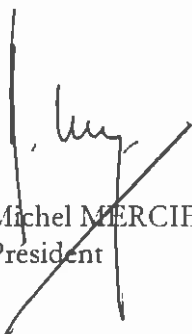
Je vous propose, mesdames, messieurs, de décider de l'application de ces dispositions dès cette année».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/11 - 10/ 01**

OBJET **Orientations budgétaires du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône pour l'exercice 2012**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

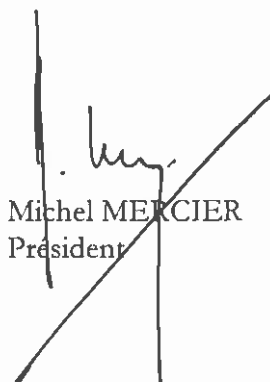
- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

DECIDE

- de lui donner acte de cette présentation.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

DIRECTION L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO D/11 - 10/ 02

OBJET Autorisations de programme et crédits de paiement - crédits de paiement 2011 des programmes 2003 à 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Lors de l'élaboration du budget primitif 2003, nous avons décidé de mettre en place la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Nous avons eu à nous prononcer plusieurs fois au cours des exercices 2003 à 2010 sur la modification de ces autorisations de programme et crédits de paiement.

Le présent rapport vous propose :

- de vous prononcer sur l'ajustement des montants des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'exercice 2011 pour les programmes votés de 2003 à 2011 ;

Vous trouverez, joint en annexe, les tableaux récapitulatifs des autorisations de programme et des crédits de paiement. Ces montants sont repris dans la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 qui vous est présentée par rapport distinct.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces modifications».

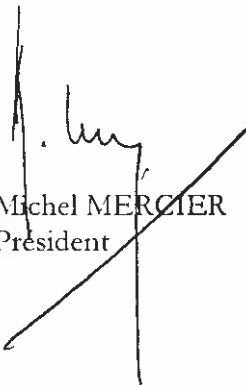


DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011


Michel MERCIER
Président

OPERATION	Autorisation de programme				Crédits de paiement										Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
	MONTANT DE L'AP	Modification proposée	Nouveau montant d'AP		REALISE 2003	REALISE 2004	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	Total CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011		CP Prévisionnels 2011
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNEMENTS Exercices 2003	9 149 000,00	0,00	9 149 000,00		19 865,56	3 013,92	50 877,18	201 424,20	2 648 055,88	1 785 573,79	862 150,95	2 806 626,62	680 304,00	0,00	680 304,00	91 007,90
Construction de casernements	9 149 000,00	0,00	9 149 000,00		19 865,56	3 013,92	50 877,18	201 424,20	2 648 055,88	1 785 573,79	862 150,95	2 806 626,62	680 304,00	0,00	680 304,00	91 007,90
Operation Meyzieu / Déneues	4 599 000,00		4 599 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	27 508,00	311 626,91	775 660,27	2 797 380,50	665 204,00		665 204,00	21 611,52
Operation Freyzan	3 630 000,00		3 630 000,00		16 875,56	478,40	50 877,18	159 250,62	2 393 707,39	849 685,80	76 895,25	863,57	15 088,00		15 088,00	66 357,14
Operation St Eucenne la Varenne / St Eucenne des Challes / C Menas	920 000,00		920 000,00		2 990,00	2 535,52	0,00	42 164,58	226 840,40	624 260,99	9 595,43	8 373,55	100,00		100,00	3 139,44
TOTAL	9 149 000,00	0,00	9 149 000,00		19 865,56	3 013,92	50 877,18	201 424,20	2 648 055,88	1 785 573,79	862 150,95	2 806 626,62	680 304,00	0,00	680 304,00	91 007,90

OPERATION	Autorisation de programme				Crédits de paiement							Reste à financer (ex- au-delà de N+1)		
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	REALISE 2004	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	Total CP 2011		Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011
OPUSCULES PRODUCTIONS ET RENOVATION DES CLASSEMENTS <i>Progr. 2004</i>	5 383 000,00	0,00	5 383 000,00	0,00	0,00	146 239,69	732 869,70	1 849 602,83	533 533,55	934 381,22	772 723,00	30 000,00	822 723,00	363 954,02
<i>Construction de succursales</i>	2 786 000,00	0,00	2 786 000,00	0,00	0,00	146 239,69	732 869,70	1 732 183,61	35 945,04	10 716,45	2 723,00	0,00	2 723,00	129 363,99
Opération Lasseu / Marully d'Arques / Les Chères / Chasseley	1 100 000,00		1 100 000,00	0,00	0,00	45 606,27	82 111,94	882 217,64	22 853,30	2 226,41			0,00	64 984,44
Opération Courzieu	795 000,00		795 000,00	0,00	0,00	47 446,46	265 949,66	468 565,97	9 310,32	1 003,68	2 723,00		2 723,00	0,91
Opération Taluyers / Montagny / Chassagny	891 000,00		891 000,00	0,00	0,00	52 182,95	381 770,45	381 400,20	3 781,42	7 486,34			0,00	64 178,64
Reconstructions de succursales	2 597 000,00	0,00	2 597 000,00	0,00	0,00	0,00	2 737,65	118 419,02	497 588,51	523 664,79	770 000,00	50 000,00	820 000,00	234 590,03
Opération Gvres - Extension et restructuration	2 597 000,00		2 597 000,00	0,00	0,00	0,00	2 737,65	118 419,02	497 588,51	523 664,79	770 000,00	50 000,00	820 000,00	234 590,03
TOTAL	5 383 000,00	0,00	5 383 000,00	0,00	0,00	146 239,69	732 869,70	1 850 602,83	533 533,55	934 381,22	772 723,00	50 000,00	822 723,00	363 954,02

LISTE DES AP OUVERTES EN 2005

Mise à jour le 07/10/2011

OPERATION	Autorisation de programme					Crédits de paiement										Rente à financer (ex. au-delà de N+1)
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant de l'AP	REALISE 2005	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011				
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CHEMINEMENTS -	14 875 752,43	0,00	14 875 752,43	41 057,94	836 894,42	1 571 243,39	5 661 202,62	1 706 312,68	2 276 168,90	1 793 900,00	141 500,00	1 935 400,00	847 770,48			
<i>Prévisions 2005</i>	<i>14 365 752,43</i>	<i>0,00</i>	<i>14 365 752,43</i>	<i>41 057,94</i>	<i>611 977,42</i>	<i>1 665 467,85</i>	<i>5 319 086,17</i>	<i>1 573 632,70</i>	<i>2 269 679,03</i>	<i>1 793 900,00</i>	<i>141 500,00</i>	<i>1 935 400,00</i>	<i>847 457,32</i>			
<i>Prévisions de réalisations</i>																
Opération Saint-Prest SSSM	1 670 000,00		1 670 000,00	12 607,55	9 007,60	19 255,60	79 664,41	1 136 751,58	270 834,73	92 000,00		92 000,00	49 878,53			
Opération Genay / Neuville sur Saine / Montanay / Fleuru	2 054 000,00		2 054 000,00	0,00	0,00	0,00	7 136,05	18 369,89	744 736,07	960 000,00	60 000,00	1 020 000,00	263 757,99			
Opération La Tour de Salvagny / Dormagnon	1 200 000,00		1 200 000,00	0,00	55 581,24	194 073,10	794 791,94	96 180,56	8 339,72	5 000,00		5 000,00	46 033,44			
Opération Laregues / Jamboux / Pouilly le Mortal	1 200 000,00		1 200 000,00	4 329,52	39 450,73	30 845,63	1 047 409,52	15 734,48	5 351,91	15 000,00		15 000,00	41 878,21			
Opération Sainte Foy les Lyon / Francheville	1 175 000,00		1 175 000,00	0,00	76 221,59	156 076,35	851 501,68	35 361,19	7 766,15	10 000,00		10 000,00	38 079,04			
Opération Saint-Maurice sur Dargosse / Saint-Didier sous Revene	963 000,00		963 000,00	0,00	18 509,26	347 773,03	557 878,73	8 813,34	11 158,22	0,00		0,00	18 867,42			
Opération Yzeon	765 000,00		765 000,00	0,00	43 523,58	292 256,26	398 562,52	5 690,47	1 871,71	10 000,00		10 000,00	13 095,46			
Opération Lachassagne / Marcy sur Anse / Pommiers	965 000,00		965 000,00	0,00	0,00	3 480,36	20 919,29	27 699,73	699 536,95	102 000,00	30 000,00	132 000,00	81 363,67			
Opération Lamure / Grandas / Chambost-Allières	1 356 000,00		1 356 000,00	0,00	0,00	14 982,20	50 279,36	3 456,44	489 325,52	590 000,00	50 000,00	640 000,00	157 956,48			
Opération Vouites / Brognas	1 050 000,00		1 050 000,00	0,00	5 073,43	270 362,80	636 750,06	39 919,85	14 341,78	2 500,00		2 500,00	81 052,08			
Opération Saint Igny de Vers	255 000,00		255 000,00	0,00	195,00	6 376,83	49 337,36	179 818,18	11 859,00	7 400,00		7 400,00	13,63			
Opération Mions	1 100 000,00		1 100 000,00	0,00	26 503,36	189 730,80	817 384,21	5 836,99	3 563,27	0,00	1 500,00	1 500,00	55 481,37			
Opération Saint Vincent de Reims	612 752,43		612 752,43	24 120,87	537 911,63	43 254,89	7 465,04	0,00	0,00				0,00			
Prévisions de réalisations	510 000,00	0,00	510 000,00	0,00	24 619,00	2 775,54	342 122,45	132 679,98	7 489,87	0,00	0,00	0,00	313,16			
Opération Pontcharra sur Turleine	510 000,00		510 000,00	0,00	24 619,00	2 775,54	342 122,45	132 679,98	7 489,87			0,00	313,16			
TOTAL	14 875 752,43	0,00	14 875 752,43	41 057,94	836 896,42	1 571 243,39	5 661 202,62	1 706 312,68	2 276 168,90	1 793 900,00	141 500,00	1 935 400,00	847 770,48			

OPERATION	Autorisation de programme				Crédits de paiement							Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP Prévisionnels 2011	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNEMENTS Programme 2006	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00	0,00	29 417,40	100 844,28	1 512 268,07	345 247,20	243 027,00	-40 000,00	203 027,00	633 496,05
Decorations de casernes	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00	0,00	29 417,40	100 844,28	1 512 268,07	345 247,20	243 027,00	-40 000,00	203 027,00	633 496,05
Opération Saint-Lager / Cercué	635 000,00		635 000,00	0,00	0,00	0,00	9 648,13	1 094,65	210 000,00	-50 000,00	160 000,00	462 257,22
Opération Communay / Ternay	455 000,00		455 000,00	0,00	9 602,67	24 521,59	161 591,80	48 256,49	11 027,00		11 027,00	0,45
Opération Fleuret / Lancé	1 344 000,00		1 344 000,00	0,00	13 144,04	57 859,07	858 138,78	252 793,53	10 000,00	10 000,00	20 000,00	142 064,58
Opération Cours La Ville	400 000,00		400 000,00	0,00	6 670,69	18 163,62	282 889,36	51 102,53	12 000,00		12 000,00	29 173,80
BESOINS DE TRANSMISSION Programme 2006	9 800 000,00	0,00	9 800 000,00	26 132,60	406 450,33	2 099 724,71	3 262 832,69	3 161 324,44	1 042 713,00	73 000,00	1 115 713,00	748 322,23
ORION - Remplacement des chaines informatiques et radio d'aide à l'envoi des secours	4 800 000,00		4 800 000,00	26 132,60	295 762,01	1 470 182,68	1 333 833,04	632 582,18	842 713,00		842 713,00	198 794,49
ANTARES - Travaux préparatoires - Matériel de tests + acquisition d'appareils portatifs	5 000 000,00		5 000 000,00	0,00	110 488,32	629 542,03	1 928 699,65	1 508 742,26	200 000,00	73 000,00	273 000,00	549 527,74
TOTAL	12 634 000,00	0,00	12 634 000,00	26 132,60	435 667,73	2 200 268,99	4 774 800,76	2 496 571,64	1 285 740,00	33 000,00	1 318 740,00	1 381 818,25

Vérf AP

VERIF.

Opération ANTARES Réalisé 2011 = 272 020,22
or CP 2011 200 000 €

OPERATION	Autorisation de programme				Crédits de paiement							Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant d'AP		REALISE 2007	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNEMENTS Programme 2007	615 000,00	0,00	615 000,00		6 329,23	13 926,70	234 270,91	296 292,80	55 577,00	0,00	55 577,00	8 603,36
<i>Modernisation de casernements</i>	615 000,00	0,00	615 000,00		6 329,23	13 926,70	234 270,91	296 292,80	55 577,00	0,00	55 577,00	8 603,36
Opération Saint-Symphorien sur Coise	375 000,00		375 000,00		0,00	0,00	20 784,33	291 662,50	54 000,00		54 000,00	8 553,17
Opération Echalas	240 000,00		240 000,00		6 329,23	13 926,70	213 486,58	4 630,30	1 577,00		1 577,00	50,19
TOTAL	615 000,00	0,00	615 000,00		6 329,23	13 926,70	234 270,91	296 292,80	55 577,00	0,00	55 577,00	8 603,36

OPERATION	Autorisation de programme			Crédits de paiement						Reste à financer (ex. au delà de N+1)
	Montant de l'AP proposé	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	REALISE 2008	REALISE 2009	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011	
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2008	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	138 275,28	2 955 076,40	1 420 417,00	390 800,00	-41 385,00	349 415,00	136 816,32
Opération véhicules d'intervention	5 000 000,00		5 000 000,00	138 275,28	2 955 076,40	1 420 417,00	390 800,00	-41 385,00	349 415,00	136 816,32
TOTAL	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	138 275,28	2 955 076,40	1 420 417,00	390 800,00	-41 385,00	349 415,00	136 816,32

OPERATION	Autorisation de programme			Crédits de paiements						
	Montant de l'AP ouvert	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	REALISE 2009	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011	Reste à financer (ex. au delà de N+1)	
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2009	7 442 607,14	0,00	7 442 607,14	1 652 439,91	5 381 104,94	1 102 800,00	0,00	1 102 800,00	1 306 262,29	
Opération véhicules d'intervention	7 442 607,14		7 442 607,14	1 652 439,91	5 381 104,94	1 102 800,00		1 102 800,00	1 306 262,29	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNEMENTS Programme 2009	8 590 000,00	0,00	8 590 000,00	45 366,02	1 037 777,76	500 000,00	-90 000,00	410 000,00	7 096 836,22	
Construction de casernement	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	2 420,70	11 777,94	480 000,00	-90 000,00	390 000,00	7 095 801,36	
Opération Mormant	1 800 000,00		1 800 000,00	0,00	0,00	70 000,00		70 000,00	1 730 000,00	
Opération San Bel / L'Arbresle / Savigny	2 400 000,00		2 400 000,00	2 420,70	0,00	10 000,00		10 000,00	2 387 579,30	
Opération Saint-Cyr au Mont D'Or / Saint-Didier au Mont D'Or	1 300 000,00		1 300 000,00	0,00	11 777,94	350 000,00	50 000,00	300 000,00	988 222,06	
Opération Chassieu / Genas	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	0,00	50 000,00	-40 000,00	10 000,00	1 990 000,00	
Renovation de casernements	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00	42 945,32	1 025 999,82	20 000,00	0,00	20 000,00	1 054,86	
Opération Lyon confluence	1 090 000,00		1 090 000,00	42 945,32	1 025 999,82	20 000,00		20 000,00	1 054,86	
TOTAL	16 032 607,14	0,00	16 032 607,14	1 697 805,93	4 418 882,70	1 602 800,00	-90 000,00	1 512 800,00	8 403 118,51	

OPERATION	Autorisation de programme						Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	REALISE 2010	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011		CP prévisionnels 2011
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2010	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	1 100 575,19	4 824 000,00	0,00	4 824 000,00	1 284 298,34
Opération véhicules d'intervention	6 981 810,80		6 981 810,80	1 057 357,43	4 707 000,00		4 707 000,00	1 217 453,37
Opération véhicules hors intervention	227 062,73		227 062,73	43 217,76	117 000,00		117 000,00	66 844,97
TOTAL	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	1 100 575,19	4 824 000,00	0,00	4 824 000,00	1 284 298,34

OPERATION	Autorisation de programme			Crédits de paiement			
	Montant de l'AP ouverte	Modification proposée	Nouveau montant d'AP	CP 2011	Modifications proposées en DM2 2011	CP prévisionnels 2011	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2011							
Opération véhicules d'intervention	6 189 346,00	0,00	6 189 346,00	2 570 168,00	-375 264,00	2 194 934,00	3 994 412,00
Opération véhicules hors intervention	6 163 178,00		6 163 178,00	2 544 000,00	-366 784,00	2 177 216,00	3 985 962,00
Opération véhicules hors intervention	26 168,00		26 168,00	26 168,00	-8 450,00	17 718,00	8 450,00
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNEMENTS Programme 2011							
Opération Saint-Georges-de-Reneus / Belleville	9 150 000,00	0,00	9 150 000,00	270 000,00	-50 000,00	220 000,00	8 930 000,00
Opération Saint-Georges-de-Reneus / Belleville	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	2 330 000,00
Opération Saint-Georges-de-Reneus / Belleville	2 400 000,00		2 400 000,00	70 000,00		70 000,00	2 330 000,00
Renovation de casernements	6 750 000,00	0,00	6 750 000,00	200 000,00	-50 000,00	150 000,00	6 600 000,00
Opération Pierre-Bénite	1 300 000,00		1 300 000,00	10 000,00		10 000,00	1 290 000,00
Opération Rillieux	1 000 000,00		1 000 000,00	10 000,00		10 000,00	990 000,00
Opération Villeurbanne La Doua	650 000,00		650 000,00	50 000,00		50 000,00	600 000,00
Opération Tarare	1 800 000,00		1 800 000,00	30 000,00	-20 000,00	10 000,00	1 790 000,00
Opération d'Amplepuis	800 000,00		800 000,00	30 000,00	-20 000,00	10 000,00	790 000,00
Opération Soucieu-en-Jarros	700 000,00		700 000,00	50 000,00		50 000,00	650 000,00
Opération d'Écully	500 000,00		500 000,00	20 000,00	-10 000,00	10 000,00	490 000,00
TOTAL	15 339 346,00	0,00	15 339 346,00	2 840 168,00	-425 234,00	2 414 934,00	12 924 412,00



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO D/11 - 10/ 03

OBJET Décision modificative n° 2 exercice 2011

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le projet de décision modificative qui vous est soumis a pour objet d'ajuster les dépenses et les recettes de façon à tenir compte des consommations effectives de crédits et des encaissements réalisés.

En dépense, la section d'investissement enregistre une hausse de 309 168 € et la section de fonctionnement une hausse de 160 324 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilisations incorporelles : sans changements notables

L'article 205 est allégé de 73 000 € pour tenir compte d'études qui seront réalisées en 2012 et non en 2011 et de coûts moins élevés que prévus.

Immobilisations corporelles : baisse de 583 619 €

Le programme 2008 d'acquisition de matériel roulant d'intervention est réduit de 41 385 €. En raison de l'allongement du délai de fabrication des véhicules ou du décalage de lancement des procédures de marchés publics, les paiements auront lieu en 2012 et non en 2011, en conséquence le programme 2011 est réduit de 366 784 €.

Immobilisations en cours : réduction de 178 500 €

Des décalages dans des plannings de travaux sont à prévoir, c'est ainsi que les opérations de Saint Cyr au Mont d'Or/Saint Didier au Mont d'Or et Chassieu/Genas (programme 2009) sont réduites respectivement de 50 000 € et 40 000 €.



De même, les opérations d'Amplepuis, Ecully et Tarare (programme 2011) et Saint Lager/Cercié (programme 2006) sont réduites respectivement de 20 000 €, de 10 000 €, de 20 000 € et de 50 000 €.

En revanche des opérations en cours nécessitent dès maintenant l'inscription de crédits. C'est le cas de Genay /Neuville-sur-Saône/Montanay/Fleurieu, de Lachassagne, de Lamure et de Givors pour les montants respectifs de 60 000 €, 30 000 €, 50 000 € et 50 000 €.

La plus large part des travaux étant réalisés sur des bâtiments qui appartiennent au SDIS en pleine propriété, il convient de réduire de 30 000 € l'article « Grosses réparations programmées sur bâtiments mis à disposition » ainsi que de 70 000 € l'article « Réseaux de transmission – sites mis à disposition ».

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont augmentées globalement de 309 168 €.

L'emprunt est minoré de 2 451 223 € ; le virement de la section de fonctionnement est quant à lui majoré de 1 770 175 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : diminution de 269 000 €

Des prestations de service en informatique sont réduites globalement de 105 000 €. Suite à une réduction des interventions sur les postes radios, les articles concernant l'acquisition de « Fourniture de petit équipement – transmissions » et la « maintenance des logiciels » sont diminués respectivement de 25 000 € et de 130 000 €.

Pour les frais de télécommunications il est nécessaire d'augmenter la dotation de 100 000 € pour supporter les dépenses du quatrième trimestre 2010 payées en 2011.

La ligne concernant l'acquisition de l'habillement et des vêtements de travail est réduite de 37 000 €.

Les dépenses liées aux opérations d'entretien des bâtiments diminuent de 210 000 €, quand à l'entretien des logements, les dépenses augmentent de 300 000 €. Les frais de nettoyage des locaux sont diminués de 50 000 €.

Les autres articles sont touchés par des ajustements mineurs.

Charges de personnel et frais assimilés : diminution de 1 251 000 €

Après évaluation des dépenses mois par mois, des diminutions de crédits sont appliqués aux différents articles de rémunérations principales, indemnités et charges sociales.

Les vacances des sapeurs-pompiers volontaires sont augmentées de 440 000 € pour tenir compte du rattrapage d'un mois de vacances. L'amélioration de nos procédures permet en effet de réduire de deux mois à un mois le décalage entre l'accomplissement des missions et le règlement des vacances.

L'article « Allocation de vétérance » est majoré de 340 000 € dont 280 000 € par l'application de la loi 211-851 du 21 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs pompiers volontaires dont l'application fait l'objet d'un rapport séparé.

Virement à la section d'investissement

Le virement est augmenté de 1 770 175 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'une évaluation à la hausse de 160 324 €.

Atténuations de charges :

Ce chapitre est augmenté de 124 491 € pour tenir compte des remboursements divers de personnel.

Produits des services du domaine et ventes diverses :

Ce chapitre est augmenté de 125 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mesdames et messieurs, de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n° 2 de l'exercice 2011».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHONE**

POSTE COMPTABLE DU PAYEUR DEPARTEMENTAL DU RHONE

M61

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES ³

DECISION MODIFICATIVE 2

ANNEE 2011

A Lyon le,
Le Président du Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

SOMMAIRE

I - Présentation générale du budget

Vue d'ensemble du budget	page 2
1. Equilibre financier du budget	
A - Section de fonctionnement	page 3
B - Section d'investissement	page 4
2. Balance générale du budget	
Dépenses	page 5
Recettes	page 6

II - Vote du budget

A - Section de fonctionnement	
A1 - Vue d'ensemble - Dépenses/Recettes	page 8
A2 - Dépenses	page 9 à 11
A3 - Recettes	page 12 et 13
B - Section d'investissement	
B1 - Vue d'ensemble - Total - Dépenses / Recettes	page 14
B2 - Section d'investissement - Equipements	page 15
B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération en AP/CP	
B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération sans AP/CP	
B4 - Subventions d'équipement à verser	page 16
B5 - Recettes d'équipement	page 16
B6 - Section d'investissement - Opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Dépenses	page 17
B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Recettes	page 18
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	page 19
(opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)	

III - Annexes

	page	joint	sans objet
Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier			x
Eléments du bilan - Etat de la dette	21 à 23	x	
Eléments du bilan - Etat des provisions constituées- Etat de répartition des charges	24	x	
Crédit-bail - Engagements donnés - Engagements reçus			x
Engagements - Autorisations de programme et crédits de paiement	25 à 33	x	
Liste des organismes de regroupement - Subventions versées par le SDIS dans le cadre du vote du budget - Liste des établissements publics créés - Liste des services individualisés dans un budget annexe - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	34	x	
Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers - Etat des méthodes utilisées	35	x	
Etat du personnel au 1/1/N	36	x	
Signatures	37 et 38	x	

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE		

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 509 289,46	50 509 289,46
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 511 773,08	145 511 773,08
TOTAL DU BUDGET	196 021 062,54	196 021 062,54

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	42 119 258,46	8 390 031,00	24 173 547,46	26 335 742,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	126 461 198,08	19 050 575,00	144 406 909,08	1 104 864,00
TOTAL DU BUDGET	168 580 456,54	27 440 606,00	168 580 456,54	27 440 606,00

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	A

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
GESTION DES SERVICES		GESTION DES SERVICES	
011 Charges à caractère général (sauf 6031 et 713)	24 038 552,08	70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	2 314 935,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	96 862 000,00	74 Contributions et participations	130 932 869,00
65 Autres charges de gestion courante	2 184 000,00	75 Autres produits de gestion courante	5 819 000,00
014 Atténuation de produits		013 Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	1 558 352,00
Total dépenses de gestion des services	123 084 552,08	Total recettes de gestion des services	140 625 156,00
66 Charges financières	3 213 576,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	63 070,00	77 Produits exceptionnels	115 500,00
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses Imprévues	100 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	126 461 198,08	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	140 740 656,00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : EXCEDENT			14 279 457,92

OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	13 000 000,00	042 Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 104 864,00
023 Virement complémentaire à l'inv.	6 050 575,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	19 050 575,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 104 864,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : - NEGATIF			-17 945 711,00

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
D 002		R 002	3 666 253,08

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 511 773,08	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 511 773,08
---	-----------------------	---	-----------------------

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	1
1) ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	B

B - SECTION D'INVESTISSEMENT (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (c/20, 21, 23) (y compris programmes) 204 Subventions d'équipements versées	27 967 035,23	Fonds propres d'origine externe (c/10 hors 1068) 20, 21 et 23 immob. incorp. corp. ou en cours 27 Remboursement de prêts Subventions d'équipement reçues (c/13)	3 836 127,00 585 000,00
45 Travaux pour le compte de tiers		Emprunts et dettes assimilées (c/16) 024 Produit des cessions d'immobilisations 45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	5 497 989,00 395 000,00
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27) 020 Dépenses imprévues	4 359 934,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	32 326 969,23	TOTAL DES RECETTES REELLES	10 314 116,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (Dépenses réelles - Recettes réelles) :			-22 012 853,23

OPÉRATION D'ORDRE			
040 Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 104 864,00	040 Opé.d'ordre de transfert entre sections	13 000 000,00
041 Opérations patrimoniales	7 285 167,00	041 Opérations patrimoniales	7 285 167,00
		021 Virement de la section de fonct.	6 050 575,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 390 031,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	26 335 742,00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (solde des opérations d'ordre de section à section)			17 945 711,00

SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPE			
D 001	9 792 289,23	R 001	

AFFECTATION			
c / 1068			
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 509 289,46	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 509 289,46

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	1
2) BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	2

DEPENSES (Cumulées de l'exercice)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 038 552,08		24 038 552,08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	96 862 000,00		96 862 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHAT ET VARIATION DE STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 184 000,00		2 184 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 213 576,00		3 213 576,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 070,00		63 070,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		13 000 000,00	13 000 000,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00		100 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 050 575,00	6 050 575,00
Depenses de fonctionnement - Total		126 461 198,08	19 050 575,00	145 511 773,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

145 511 773,08

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 104 864,00	1 104 864,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (sauf 1688 non budgétaire)	1 935 538,00		1 935 538,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	13 913 893,00		13 913 893,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors progr. et 204)	2 404 769,94		2 404 769,94
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		50 000,00	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	9 605 775,76	951 410,00	10 557 185,76
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	2 042 596,53	6 283 757,00	8 326 353,53
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 424 396,00		2 424 396,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		32 326 969,23	8 390 031,00	40 717 000,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

9 792 289,23

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

50 509 289,46

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

1 - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

RECETTES (Cumulées de l'exercice)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 558 352,00		1 558 352,00
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 314 935,00		2 314 935,00
71	PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	130 932 869,00		130 932 869,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 819 000,00		5 819 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 500,00	1 104 864,00	1 220 364,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		140 740 656,00	1 104 864,00	141 845 520,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				3 666 253,08
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				145 511 773,08

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	3 836 127,00		3 836 127,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	585 000,00		585 000,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (sauf 1688 non budgétaire)	5 497 989,00		5 497 989,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)		165 000,00	165 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		998 410,00	998 410,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		6 121 757,00	6 121 757,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		13 000 000,00	13 000 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 050 575,00	6 050 575,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	395 000,00		395 000,00
Recettes d'investissement - Total		10 314 116,00	26 335 742,00	36 649 858,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				13 859 431,46
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				50 509 289,46

DECISION MODIFICATIVE 2 - EXERCICE 2011

- I - Le Conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif.



II- VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II
A1

Chapitres	Budget cumulé de l'exercice (I)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin. (II)	TOTAL : I+II
DEPENSES DE L'EXERCICE				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 307 552,08	-269 000,00	-269 000,00	24 038 552,08
- avec AE/CP				
- hors AE/CP	24 307 552,08	-269 000,00	-269 000,00	24 038 552,08
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	98 113 000,00	-1 251 000,00	-1 251 000,00	96 862 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 224 000,00	-40 000,00	-40 000,00	2 184 000,00
- avec AE/CP				
- hors AE/CP	2 224 000,00	-40 000,00	-40 000,00	2 184 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	3 214 576,00	-1 000,00	-1 000,00	3 213 576,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 070,00	-17 000,00	-17 000,00	63 070,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS				
022 DEPENSES IMPREVUES	131 851,00	-31 851,00	-31 851,00	100 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 280 400,00	1 770 175,00	1 770 175,00	6 050 575,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 000 000,00			13 000 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	145 351 449,08	160 324,00	160 324,00	145 511 773,08
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	145 351 449,08	160 324,00	160 324,00	145 511 773,08
RECETTES DE L'EXERCICE				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 189 935,00	125 000,00	125 000,00	2 314 935,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	131 060 913,00	-128 044,00	-128 044,00	130 932 869,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 817 000,00	2 000,00	2 000,00	5 819 000,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 433 861,00	124 491,00	124 491,00	1 558 352,00
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	113 000,00	2 500,00	2 500,00	115 500,00
78 REPRISES SUR PROVISIONS				
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00	1 104 864,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	141 685 196,00	160 324,00	160 324,00	141 845 520,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 666 253,08			3 666 253,08
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	145 351 449,08	160 324,00	160 324,00	145 511 773,08



II- VOTE DU BUDGET

II

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

A2

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 307 552,08	-269 000,00	-269 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 443 760,00	-140 000,00	-140 000,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 394 500,00	-78 000,00	-78 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	242 500,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 914 260,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	291 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	120 000,00		
60622	CARBURANTS	1 200 000,00		
60623	ALIMENTATION	220 000,00	15 000,00	15 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	180 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	194 000,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 664 200,00	-50 000,00	-50 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	475 300,00	-37 000,00	-37 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	185 000,00		
60661	MEDICAMENTS	49 000,00	7 500,00	7 500,00
60662	VACCINS ET SERUMS	20 000,00		
60668	AUTRE PRODUITS PHARMACEUTIQUES (Dispositifs médico-stériles)	35 000,00	-7 500,00	-7 500,00
6067	PRODUITS D'INTERVENTION	199 000,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	60 000,00		
61	SERVICES EXTERIEURS	8 982 690,00	-174 000,00	-174 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	970 240,00	-9 000,00	-9 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 397 000,00	-70 000,00	-70 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	322 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	219 000,00	-20 000,00	-20 000,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	145 000,00	-40 000,00	-40 000,00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	1 015 000,00	90 000,00	90 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	1 820 000,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	426 000,00		
6156	MAINTENANCE	1 064 400,00	-125 000,00	-125 000,00
616	PRIMES D'ASSURANCES	561 050,00		
61821	ABONNEMENTS	50 000,00		
61828	AUTRE DOCUMENTATION	93 000,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	900 000,00		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 785 102,08	55 000,00	55 000,00
6226	HONORAIRES	93 000,00		
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	DIVERS (Prestations chèques déjeuner)	6 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	55 000,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	92 800,00		
6234	RECEPTIONS	10 200,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	150 000,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	2 000,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	95 000,00		
6248	DIVERS	96 000,00		



II- VOTE DU BUDGET				II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				A2
OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES				
Art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	515 000,00		
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	140 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 000 000,00	100 000,00	100 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 300 000,00	-50 000,00	-50 000,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	200 000,00		
6288	AUTRES	15 102,08		
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	96 000,00	-10 000,00	-10 000,00
63512	TAXES FONCIERES	10 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	80 000,00		
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (Autres organismes)	6 000,00	-5 000,00	-5 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	98 113 000,00	-1 251 000,00	-1 251 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 130 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 130 000,00		
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	623 800,00	-12 000,00	-12 000,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	623 800,00	-12 000,00	-12 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	96 359 200,00	-1 239 000,00	-1 239 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	35 570 950,00	-375 000,00	-375 000,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 136 000,00	-9 000,00	-9 000,00
64113	NBI	427 000,00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	24 205 000,00	-477 000,00	-477 000,00
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE - REMUNERATIONS	1 148 800,00	-268 000,00	-268 000,00
64141	VACATIONS VERSEES AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	7 385 000,00	440 000,00	440 000,00
64148	AUTRES VACATIONS	20 000,00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 577 000,00	-271 000,00	-271 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 222 000,00	-339 000,00	-339 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	500 000,00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SFT	100 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 737 800,00	-120 000,00	-120 000,00
646	ALLOCATION DE VETERANCE	685 000,00	340 000,00	340 000,00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	191 700,00	-10 000,00	-10 000,00
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	103 850,00	5 000,00	5 000,00
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	58 500,00	-8 000,00	-8 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	260 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	15 000,00	-5 000,00	-5 000,00
64831	CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE - INDEMNITES AUX AGENTS			
64832	CONTRIBUTION AU FONDS DE COMPENSATION DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE	70 000,00	-70 000,00	-70 000,00
6484	CONGE POUR DIFFICULTE OPERATIONNELLE	30 600,00	-12 000,00	-12 000,00
6488	AUTRES CHARGES (Valeur nominale chèques déjeuner)	1 915 000,00	-50 000,00	-50 000,00
66	AUTRES CHARGES D'ACTIVITE	2 224 000,00	-40 000,00	-40 000,00
6531	INDEMNITES	32 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PART PATRONALE	7 000,00		
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	5 000,00		
656	PARTICIPATIONS (réseau EPARI + Contribution à l'INPT)	540 000,00	-20 000,00	-20 000,00



II- VOTE DU BUDGET				
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES				
Art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	1 640 000,00	-20 000,00	-20 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011+ 012+ 65+ 014)	124 644 552,08	-1 560 000,00	-1 560 000,00
66	CHARGES FINANCIERES (B)	3 214 576,00	-1 000,00	-1 000,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 251 895,00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	185 236,00		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	10 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES (BEA)	1 767 445,00		
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		4 000,00	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)	80 070,00	-17 000,00	-17 000,00
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	20 000,00	-7 000,00	-7 000,00
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	1 000,00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 070,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	45 000,00	-10 000,00	-10 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (D)			
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION			
022	DEPENSES IMPREVUES (E)	131 851,00	-31 851,00	-31 851,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		128 071 049,08	-1 609 851,00	-1 609 851,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 280 400,00	1 770 175,00	1 770 175,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 000 000,00		
6031	VARIATION DE STOCKS DE MATIERES PREMIERES			
668	INDEMNITE DE RENEGOCIATION CAPITALISEE			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 000 000,00		
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
7134	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES			
7135	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 280 400,00	1 770 175,00	1 770 175,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (Opérations réelles et d'ordre)		145 351 449,08	160 324,00	160 324,00
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE OU ANTICIPE		+	+	+
		=	=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		145 351 449,08	160 324,00	160 324,00



II - VOTE DU BUDGET	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 189 935,00	125 000,00	125 000,00
7061	INTERVENTIONS SOUMISES A FACTURATION	754 935,00	-30 000,00	-30 000,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	835 000,00	125 000,00	125 000,00
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	550 000,00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	50 000,00	30 000,00	30 000,00
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	131 060 913,00	-128 044,00	-128 044,00
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ETAT	98 000,00	76 000,00	76 000,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS			
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	95 436 723,00		
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	6 238 115,00	-67 980,00	-67 980,00
7475	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	29 175 075,00	-136 064,00	-136 064,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	113 000,00		
748	AUTRES PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 817 000,00	2 000,00	2 000,00
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	4 000 000,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	17 000,00	2 000,00	2 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 800 000,00		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 433 861,00	124 491,00	124 491,00
6095	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	10 000,00		
6096	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	5 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	1 418 861,00	124 491,00	124 491,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES (70+74+75+013) (A)	140 501 709,00	123 447,00	123 447,00



II - VOTE DU BUDGET	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice		
76	PRODUITS FINANCIERS (B)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)	113 000,00	2 500,00	2 500,00
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	8 000,00		
7713	LIBERALITE RECUES			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 500,00	1 500,00
773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINT PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	5 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES (A+B+C+D)	140 614 709,00	125 947,00	125 947,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
6031	VARIATION DE STOCKS DE MATIERES PREMIERES			
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
7134	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES			
7135	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS			
72	TRAVAUX EN REGIE			
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
791	CHARGES D'EXPLOITATION			
796	CHARGES FINANCIERES			
797	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (Opérations réelles et d'ordre)	141 685 196,00	160 324,00	160 324,00
		+	+	+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 666 253,08		
		=	=	=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	145 351 449,08	160 324,00	160 324,00



II - VOTE DU BUDGET				II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				B1
DEPENSES				
NATURE	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice (I)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration (II)	TOTAL : I+II
Dépenses des équipements	28 656 154,23	-689 119,00	-689 119,00	27 967 035,23
- Non individualisées en programmes d'équipement	28 656 154,23	-689 119,00	-689 119,00	27 967 035,23
- avec AP/CP	14 246 012,00	-332 119,00	-332 119,00	13 913 893,00
- hors AP/CP	14 410 142,23	-357 000,00	-357 000,00	14 053 142,23
- Individualisées en programmes d'équipement				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Subventions d'équipement à verser (c/204)				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Opérations pour compte de tiers (page II B6)				
Dépenses financières (page II B7)	5 455 421,00	9 377,00	9 377,00	5 464 798,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 296 257,00	988 910,00	988 910,00	7 285 167,00
TOTAL	40 407 832,23	309 168,00	309 168,00	40 717 000,23
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	9 792 289,23			9 792 289,23
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 200 121,46	309 168,00	309 168,00	50 509 289,46
RECETTES				
NATURE	Budget cumulé de l'exercice (I)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration (II)	TOTAL : I+II
Subventions d'investissement reçues (page II B4 B5)	590 000,00	-5 000,00	-5 000,00	585 000,00
Emprunts (page II B4 B5)	7 949 212,00	-2 451 223,00	-2 451 223,00	5 497 989,00
Opérations pour compte de tiers (page II B6)				
Recettes financières (page II B7 : F+G+J+024)	8 505 221,00	1 776 481,00	1 776 481,00	10 281 702,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000 000,00			13 000 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 296 257,00	988 910,00	988 910,00	7 285 167,00
TOTAL	36 340 690,00	309 168,00	309 168,00	36 649 858,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
AFFECTATION AU COMPTE 1068	13 859 431,46			13 859 431,46
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 200 121,46	309 168,00	309 168,00	50 509 289,46

II- VOTE DU BUDGET				II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS				B2
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT				
Chap./ art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
	TOTAL	28 656 154,23	-689 119,00	-689 119,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)	2 331 769,94	73 000,00	73 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	121 287,60		
2033	FRAIS D'INSERTION	58 193,00		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 152 289,34	73 000,00	73 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 776 256,76	-583 619,00	-583 619,00
2111	TERRAINS NUS	24 700,00		
21311	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS			
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	132 280,99		
2132	BÂTIMENTS PRIVES	550 000,00	-40 000,00	-40 000,00
2135	BATIMENTS PUBLICS	350 000,00		
214	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI			
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION	2 213 362,46	-27 000,00	-27 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	161 436,20	-100 000,00	-100 000,00
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	8 794 600,00	-408 169,00	-408 169,00
21562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	4 397 277,71	-25 000,00	-25 000,00
21571	ATELIERS	52 439,81		
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	798 014,68		
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - TX SUR SITES EN MAD	140 000,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	143 168,00	-8 450,00	-8 450,00
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	1 127 773,78	-10 000,00	-10 000,00
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	891 203,13	35 000,00	35 000,00
23	TRAVAUX EN COURS	6 548 127,53	-178 500,00	-178 500,00
231312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 406 723,00	51 500,00	51 500,00
231351	BATIMENTS PUBLICS	1 601 140,26	-50 000,00	-50 000,00
231352	BATIMENTS PRIVES	100 000,00	-30 000,00	-30 000,00
231531	RESEAUX DE TRANSMISSION	297 928,35	-30 000,00	-30 000,00
23172	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - TERRAINS			
2317312	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 011 577,00	10 000,00	10 000,00
231735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - GROSSES REPARATIONS	251 217,25	-30 000,00	-30 000,00
2317531	RESEAUX DE TRANSMISSION - SITES MIS A DISPOSITION	153 447,54	-70 000,00	-70 000,00
23181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS			
23188	AUTRES - TRAVAUX URGENTS DE BATIMENTS	105 890,13	-30 000,00	-30 000,00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	620 204,00		

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
	TOTAL			



II- VOTE DU BUDGET				II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT				
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER				B4
RECETTES D'EQUIPEMENTS				B5

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER

Chap. /art.	Libellé	Pour mémoire	Propositions du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			
2045	FONDS DE CONCOURS			

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres

Chap. /art.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	590 000,00	-5 000,00	-5 000,00
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES COMMUNES	390 000,00	45 000,00	45 000,00
1331	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS	200 000,00	-50 000,00	-50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 949 212,00	-2 451 223,00	-2 451 223,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	7 949 212,00	-2 451 223,00	-2 451 223,00
166	REFINANCEMENT DE DETTE			



II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Chap./ art.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D+E	5 455 421,00	9 377,00	9 377,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES II=A+B+C+D	5 455 421,00	9 377,00	9 377,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	1 935 538,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 935 538,00		
166	REFINANCEMENT DE DETTE			
	AUTRES DEPENSES FINANCIERES (SOUS-TOTAL) (B)=10+13+26+27 (-C)+020	2 449 396,00	-25 000,00	-25 000,00
10	REVERSEMENT DE DOTATIONS			
13	REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
261	TITRES DE PARTICIPATION			
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 449 396,00	-25 000,00	-25 000,00
271	ACQUISITION DE TITRES IMMOBILISES			
272	ACQUISITION DE TITRES IMMOBILISES			
274	PRETS ACCORDES			
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
2763	CREANCES SUR AUTRES COLLECTIVITES LOCALES (C)			
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS	2 449 396,00	-25 000,00	-25 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES			
	040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS = D+E	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
	REPRISES SUR AUTOFINANCEMENT ANTERIEUR (D)	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT	1 070 487,00	34 377,00	34 377,00
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	4 065,00		
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	593 846,00		
13914	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	49 334,00	-4 167,00	-4 167,00
13931	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - FAI	423 242,00	38 544,00	38 544,00
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28033	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'INSERTION			
	CHARGES TRANSFEREES (E)			
	TRAVAUX EN REGIE			



II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Chap./ art.	Libellé	Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=F+G+H+J	21 505 221,00	1 776 481,00	1 776 481,00
	RESSOURCES PROPRES EXTERNES (F)	3 829 821,00	6 306,00	6 306,00
10221	DGE			
10222	F.C.T.V.A.	3 829 821,00	6 306,00	6 306,00
	AUTRES RECETTES FINANCIERES (G)			
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS			
274	REMBOURSEMENT DE PRÊTS			
024	PRODUIT DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	395 000,00		
	040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (H)	13 000 000,00		
28	AMORTISSEMENTS DES (IMMO, CORPORELLES)	13 000 000,00		
28031	FRAIS D'ETUDE			
28033	FRAIS D'INSERTION			
28042	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			
28044	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE			
28045	FONDS DE CONCOURS			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVES, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			
281311	CONSTRUCTONS - BÂTIMENTS PUBLICS - BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS			
281312	CONSTRUCTONS - BÂTIMENTS PUBLICS - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS			
281351	CONSTRUCTIONS - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS			
281531	RESEAUX DE TRANSMISSION			
281538	AUTRES RESEAUX TELEPHONIE			
281561	MATERIEL ROULANT D'INCENDIE ET DE SECOURS	13 000 000,00		
281562	MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS			
281571	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - ATELIERS			
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - AUTRES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
28183	MATERIEL INFORMATIQUE			
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (J)	4 280 400,00	1 770 175,00	1 770 175,00

Pour information : autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres

Montant total			
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE		
166	REFINANCEMENT DE DETTES		

RESULTATS REPORTEES ET AFFECTATION

D 001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	9 792 289,23
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE OU ANTICIPE	13 859 431,46

		Montant
Dépenses financières(l) hors dépenses des c/16449 et c/166 + D001		5 464 798,00
Recettes financières (III) + R 001 + R1068		15 635 912,46
Solde (recettes - dépenses) (1)		10 171 114,46
Solde net hors créances s/ autres collectivités (C) et charges transférées (E) (2)		10 171 114,46



II- VOTE DU BUDGET					II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)					B8
Art.	Libellé	Pour mémoire - Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration	
041	DEPENSES (1)	6 296 257,00	988 910,00	988 910,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00			
2044	SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN NATURE	50 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	948 410,00	948 410,00	
2111	TERRAINS NUS	2 000,00			
2115	TERRAINS BATIS	1 000,00			
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS		929 142,00	929 142,00	
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION		19 268,00	19 268,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 243 257,00	40 500,00	40 500,00	
231312	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS	1 550 000,00			
231351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS	1 950 000,00			
231352	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PRIVES	200 000,00			
231531	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSION	90 000,00			
231735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCT*	590 000,00			
2317531	IMMOBILISAT* RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSIT* - INSTALLAT*, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSION	12 000,00	40 000,00	40 000,00	
231788	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AUTRES	10 000,00			
23181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	1 841 257,00	500,00	500,00	
041	RECETTES (1)	6 296 257,00	988 910,00	988 910,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 000,00			
2031	FRAIS D'ETUDES	110 000,00			
2033	FRAIS D'INSERTION	55 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	948 410,00	948 410,00	
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000,00			
217312	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS		929 142,00	929 142,00	
217531	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE TRANSMISSION		19 268,00	19 268,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 081 257,00	40 500,00	40 500,00	
231312	CONSTRUCTIONS - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	4 048 806,00			
231351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS	14 344,00	500,00	500,00	
231531	RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSION	328 702,00	40 000,00	40 000,00	
2317312	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 500 000,00			
231735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCT*	57 306,00			
2317531	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX DE TRANSMISSION	101 852,00			
23188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	30 247,00			

(1) Les dépenses sont égales aux recettes



ANNEXES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX			Périodicité (3)	Date de la 1ère échéance	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N-1	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
		FRV (1)	Index (2)	Marge (3)						Taux	Intérêts (5)
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit											
Programme d'investissement 1999	Société Générale	F			T	2000	10 061 635,14	5 361 149,54		227 708,68	532 026,6
Refinancement Programme d'investissement 1999	Crédit Agricole Centre Est	F			A	2006	12 136 595,32	8 942 754,47	185 235,77	316 573,51	638 768,1
Programme d'investissement 2005	Société Générale	F			T	2006	9 000 000,00	7 791 752,10		282 277,47	269 458,6
Programme d'investissement 2007	Dexia CL	F			A	2008	5 000 000,00	4 563 106,54		218 116,49	86 283,5
Programme d'investissement 2009	Caisse d'Épargne	F			T	2010	6 000 000,00	5 575 000,00		207 218,03	409 000,0
TOTAL							42 198 230,46	32 233 762,65	185 235,77	1 251 894,18	1 935 537,07

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable

(2) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois)

(3) Marge appliquée à l'index retenu

(4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel, N pour autres (préciser)

(5) Dont intérêts capitalisés

III - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	

ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER									
Nature du contrat	Organisme contractant	Date du contrat	Durée du contrat	Date de règlement	Montant de la dette couverte (1)	Montant maximum autorisé pour l'année N	Charges financières constatées à la conclusion du contrat		Pertes et profits constatés pendant la durée du contrat (cumul)
							Encours + emprunts de l'exercice	Prime d'assurance	

TABLEAU RECAPITULATIF DES LIGNES COMPOSANT LE NOTIONNEL DE REFERENCE											
N° du contrat	Montant initial	Durée	Type de taux (1)	Taux	Indice de référence (2)	Profil d'amort. (3)	Date de la 1ère échéance	Capital restant dû au 31/12/N-1	Annuité N		
									Intérêts	Capital	Total
1	10 061 635,14	20	F	4,41%		EC	27/02/2000	5 361 149,54	227 708,68	532 026,64	759 735,32
(2) 5	12 136 595,32	19	F	3,54%		CC	15/05/2006	8 942 754,47	316 573,51	638 768,17	955 341,68
4	9 000 000,00	25	F	3,62%		EC	30/03/2006	7 791 752,10	282 277,47	269 458,69	551 736,16
6	5 000 000,00	30	F	4,78%		EC	01/03/2008	4 563 106,54	218 116,49	86 283,57	304 400,06
7	6 000 000,00	20	F	3,77%		AD	25/03/2010	5 575 000,00	207 218,03	409 000,00	616 218,03
TOTAL								32 233 762,65	1 251 894,18	1 935 537,07	3 187 431,25

(1) Type de taux : F (fixe) ; TV (variable) ; TR (révisable)

(2) Indice de référence : marché monétaire (EONIA, T4M, LAM, T10P, ...), obligataire (UEC, TMO, TME), international (EURIBOR)

(3) Profil d'amortissement : Echéances constantes (EC), capital constant (CC), amortissement dégressif (AD) in fine, différé total)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	

EMPRUNTS ANCIENS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N																
Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX		Index	Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTÉ EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTÉ EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE		
			PRV						de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital	

EMPRUNTS DE REMPLACEMENT OU DE REFINANCEMENT RECUS AU COURS DE L'ANNEE N																
Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX		Index	Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTÉ EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTÉ EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE		
			PRV						de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital	

CREDITS DE TRESORERIE					
Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/01/N-1	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant dû au 31/12/N-1
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorene		8 000 000,00	32 541 500,00	32 541 500,00	0,00
5193 Autres crédits de trésorerie					



III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETATS DES PROVISIONS

ETATS DE REPARTITION DES CHARGES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2011

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de la constitution de la provision	Montant de la provision au 1/1/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
Provisions pour risques et charges					

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

ETATS DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. De l'exercice (c/5812)
TOTAL					

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP				MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
<i>Total construction et rénovation de casernes</i>	9 149 000,00	0,00	9 149 000,00	8 377 588,10	680 304,00	91 107,90	0,00	
Construction de casernes	9 149 000,00		9 149 000,00	8 377 588,10	680 304,00	91 107,90	0,00	
TOTAL AP 2003	9 149 000,00	0,00	9 149 000,00	8 377 588,10	680 304,00	91 107,90	0,00	

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	5 383 000,00	0,00	5 383 000,00	4 196 322,98	822 723,00	363 954,02	0,00
Construction de casernements	2 786 000,00		2 786 000,00	2 653 913,01	2 723,00	129 363,99	0,00
Rénovation de casernements	2 597 000,00		2 597 000,00	1 542 409,97	820 000,00	234 590,03	0,00
TOTAL AP 2004	5 383 000,00	0,00	5 383 000,00	4 196 322,98	822 723,00	363 954,02	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations au cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	14 875 752,43	0,00	14 875 752,43	12 092 581,95	1 935 400,00	847 770,48	0,0
Construction de casernements	14 365 752,43		14 365 752,43	11 582 895,11	1 935 400,00	847 457,32	0,0
Rénovation de casernements	510 000,00		510 000,00	509 686,84	0,00	313,16	0,0
TOTAL AP 2005	14 875 752,43	0,00	14 875 752,43	12 092 581,95	1 935 400,00	847 770,48	0,0



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP				MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au delà de N+1)	
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00	1 997 476,95	203 027,00	633 496,05	0,00	
Rénovation de casernements	2 834 000,00		2 834 000,00	1 997 476,95	203 027,00	633 496,05	0,00	
<i>Total réseaux de transmission</i>	9 800 000,00		9 800 000,00	7 935 964,77	1 115 713,00	748 322,23	0,00	
TOTAL AP 2006	12 634 000,00	0,00	12 634 000,00	9 933 441,72	1 318 740,00	1 381 818,28	0,00	

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP				MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au delà de N+1)	
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	615 000,00	0,00	615 000,00	550 819,64	55 577,00	8 603,36	0,0	
Rénovation de casernements	615 000,00		615 000,00	550 819,64	55 577,00	8 603,36	0,0	
TOTAL AP 2007	615 000,00	0,00	615 000,00	550 819,64	55 577,00	8 603,36	0,0	



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 513 768,68	349 415,00	136 816,32	0,0
Acquisition de véhicules d'intervention	5 000 000,00		5 000 000,00	4 513 768,68	349 415,00	136 816,32	0,0
TOTAL AP 2008	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 513 768,68	349 415,00	136 816,32	0,0

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	7 442 607,14	0,00	7 442 607,14	5 033 544,85	1 102 800,00	1 306 262,29	0,00
Acquisition de véhicules d'intervention	7 442 607,14		7 442 607,14	5 033 544,85	1 102 800,00	1 306 262,29	0,00
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	8 590 000,00	0,00	8 590 000,00	1 083 143,78	410 000,00	7 096 856,22	0,00
Construction de casernements	7 500 000,00		7 500 000,00	14 198,64	390 000,00	7 095 801,36	0,00
Rénovation de casernements	1 090 000,00		1 090 000,00	1 068 945,14	20 000,00	1 054,86	0,00
TOTAL AP 2009	16 032 607,14	0,00	16 032 607,14	6 116 688,63	1 512 800,00	8 403 118,51	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	1 100 575,19	4 824 000,00	1 284 298,34	0,00
Acquisition de véhicules d'intervention	6 981 810,80		6 981 810,80	1 057 357,43	4 707 000,00	1 217 453,37	0,00
Acquisition de véhicules hors intervention	227 062,73		227 062,73	43 217,76	117 000,00	66 844,97	0,00
TOTAL AP 2010	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	1 100 575,19	4 824 000,00	1 284 298,34	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP				MONTANT DES CP		
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
<i>Total acquisition de véhicules</i>	6 189 346,00	0,00	6 189 346,00	2 194 934,00	3 994 412,00	0,00	
Acquisition de véhicules d'intervention	6 163 178,00		6 163 178,00	2 177 216,00	3 985 962,00	0,00	
Acquisition de véhicules hors intervention	26 168,00		26 168,00	17 718,00	8 450,00	0,00	
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	9 150 000,00	0,00	9 150 000,00	220 000,00	8 930 000,00	0,00	
Construction de casernements	2 400 000,00		2 400 000,00	70 000,00	2 330 000,00	0,00	
Rénovation de casernements	6 750 000,00		6 750 000,00	150 000,00	6 600 000,00	0,00	
TOTAL AP 2011	15 339 346,00	0,00	15 339 346,00	2 414 934,00	12 924 412,00	0,00	

III - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

ARTICLE	SUBVENTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
FONCTIONNEMENT					
6574	Convention du 6/03/02	Subvention de fonctionnement	CASC du SDIS du Rhône	Association	1 575 963,00
6574	Délibération/11-02/04	Subvention de fonctionnement	Jeunes sapeurs-pompiers	Association	16 840,00
6574	Délibération/11-02/04	Subvention de fonctionnement	Union départementale du Rhône	Association	6 000,00
6574	Délibération/11-02/04	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles	Association	1 500,00
6574	Arrêté n° 11/04/03	Subvention de fonctionnement	CFE-CGC Avenir Secours	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 10/02/03	Subvention de fonctionnement	Syndicat CGT des SPP du Grand Lyon Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 11/03/01	Subvention de fonctionnement	CFTC SNSPP Rhône Syndicat national des SPP	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 11/04/02	Subvention de fonctionnement	Syndicat CGT personnel SDIS adm. et technique Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 11/03/02	Subvention de fonctionnement	Syndicat Sud SPP/PATS SDIS du Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 11/03/03	Subvention de fonctionnement	Syndicat Force ouvrière	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 11/01/22	Subvention de fonctionnement	Syndicat Autonome	Syndicat	1 000,00
(Montants des subventions versées en 2011)					

III - ANNEXES

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération
AMORTISSEMENT	Biens de faibles valeurs :	D/10- 12/07
	Seuil d'amortissement sur un an : 1 500 €	

	Catégories de biens amortis :	Durée : D/03 - 11/11
	Logiciels	2
	Informatique et téléphonie	5
	Audio visuel	5
	Pédagogique	5
	Matériel reprographie	5
	Entraînement physique	5
	Assèchement	7
	Détection	7
	Eclairage	7
	Explosimètre	7
	Secourisme	7
	Radio et moyen d'alerte, transmission	7
	Désincarcération	9
	Station fixe compression air ou oxygène	10
	Outillage et petit matériel de bureau	10
	Matériel médical	10
	Matériel culinaire	10
	Appareils respiratoires	12
	Doseurs émulseurs	12
	Lances	12
	Tuyaux, pièces de jonction, accessoires hydrauliques	12
	Moteurs de bateaux	12
	Parcours sportif spécialisé	18
	Tous biens inférieurs à 1 500 €	1
	Mobilier de bureau	12
	Mobilier technique opérationnel	10
	Véhicule atelier transmission	6
	Véhicule formation secourisme	6
	Véhicule de commandement opérationnel	6
	VSAB	10
	Véhicules interventions diverses	10
	Véhicule léger fonctionnel	10
	Camion de maintenance logistique	6
	Camion citerne	15
	Camion incendie tout-terrain	15
	Camion grue	20
	Fourgon pompe	15
	Fourgon inférieur à 3,5 tonnes	10
	Véhicule de secours supérieur à 3,5 tonnes	15
	Echelle pivotante	20
	Engin grande puissance pousse, poudre	20
	Remorque : motopompe, pousse, poudre, ventilation, désincarcération	18
	Dévidoir automobile	20
	Berce spécialisée	20
	Embarcation pneumatique	10
	Embarcation plastique	20
	Embarcation métallique motorisée permanente	25
	Embarcation aluminium à rame	30
	Etudes	5
	Frais de recherche	5
	Bâtiments (réalisés par le SDIS après le 1 ^{er} janvier 2004)	30

III - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL AU 1er janvier 2011

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : MIS A DISPOSITION	POSTES POURVUS par effectifs fonctionnaires	POSTES POURVUS par effectifs non-titulaires
SERVICES GENERAUX		1374	0	4	1260	0
Colonel	A	6		1	6	
Lieutenant-colonel	A	21			18	
Commandant	A	27		1	27	
Capitaine	A	49		1	46	
Lieutenant	B	61		1	60	
Major	B	50			45	
Adjudant	C	290			290	
Sergent	C	870			431	
Caporal	C				258	
Sapeur	C				79	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL		23	0	0	23	0
Médecin de classe exceptionnelle	A	1			1	
Médecin hors classe	A	1			1	
Médecin de 1ère classe	A	4			4	
Médecin de 2ème classe	A	1			1	
Pharmacien de classe exceptionnelle	A					
Pharmacien hors classe	A					
Pharmacien de 1ère classe	A	2			2	
Pharmacien de 2ème classe	A					
Infirmier d'encadrement	A	6			6	
Infirmier chef	B	1			1	
Infirmier principal	B	2			2	
Infirmier	B	5			5	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		196	0	4	187	5
Administrateur territorial	A	1				
Attaché / Directeur territorial	A	27		1	24	4
Rédacteur territorial	B	36		1	31	1
Adjoint administratif	C	132		2	132	
TECHNIQUE (2)		159	0	3	134	12
Ingénieur territorial	A	19			12	6
Technicien territorial	B	29			19	6
Contrôleur de travaux	B	3		1	3	
Agent de maîtrise	C	24			17	
Adjoint technique	C	84		2	83	
SOCIALE (3)		1			1	0
Conseiller socio-éducatif	A	1			1	
Assistants sociaux éducatifs	B					
MEDICO-SOCIALE (4)						
Médecin territorial	A					
Infirmière territoriale	B					
MEDICO-TECHNIQUE (5)		1	0	0	1	0
Biologiste, vétérinaire, pharmacien 2ème classe	A	1			1	
SPORTIVE (6)						
CULTURELLE (7)		2	0	2	2	0
Conservateur du patrimoine	A	1		1	1	
Assitant de conservation du patrimoine	B	1		1	1	
ANIMATION (8)						
EMPLOIS NON CITES (9)		9			0	9
Apprenti		9				9
TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		1765	0	13	1608	26



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

PREFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/11 - 10/ 04**

OBJET **Fixation du montant de la contribution du Conseil général au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour l'exercice 2012.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La loi du 13 août 2004 a inséré au début de l'article L.1424-35 du code général des Collectivités Territoriales l'alinéa suivant : « la contribution du département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année par une délibération du Conseil général au vu d'un rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci ».

Le projet de budget primitif du SDIS pour l'exercice 2012 n'est pas inscrit à l'ordre du jour de notre présente séance. J'envisage de le soumettre à vos délibérations lors de notre séance du mois de décembre prochain.

Sa préparation est néanmoins suffisamment avancée pour qu'il soit aujourd'hui possible de porter à la connaissance du conseil général la synthèse des charges et produits estimés pour l'exercice 2012 et par conséquent de lui permettre de mesurer aussi exactement que possible l'impact de notre budget sur le sien.

Pour respecter le formalisme des dispositions légales et pour tenir compte du calendrier de travail des assemblées délibérantes, je vous invite à prendre connaissance des dépenses et des recettes telles qu'elles sont établies à ce jour.



Les états joints font apparaître un équilibre global du projet de budget en dépenses et recettes pour un montant de 171 037 685 €.

En l'état actuel, cet équilibre serait obtenu en demandant au département une contribution de 97 345 457 € en progression de 2% par rapport à celle qu'il a apportée à notre budget en 2009, 2010 et 2011.

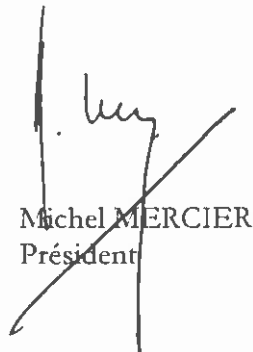
Tels sont les éléments sur lesquels je vous invite à vous prononcer».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président

	BP 2011	Total des crédits 2011	Réalisé 2011	Projet de BP 2012	Evol. BP 12/11
POUR MEMOIRE : TOTAL DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	168 614 406,00	195 551 570,54	60 521 557,30	171 037 685,00	1,44%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	141 730 400,00	145 351 449,08	50 164 840,39	145 199 857,00	2,45%
OPERATIONS D'ORDRE	14 389 973,00	17 280 400,00	0,00	15 513 336,00	7,81%
MOUVEMENTS FINANCIERS	3 367 427,00	3 380 497,00	1 458 888,40	6 002 821,00	78,26%
DEPENSES DE PERSONNEL	102 110 000,00	101 322 000,00	41 172 035,69	100 976 500,00	1,11%
AUTRES DEPENSES ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT	21 863 000,00	23 368 552,08	7 533 916,30	22 707 200,00	3,86%

	BP 2011	Total des crédits 2011	Réalisé 2011	Projet de BP 2012	Evol. BP 12/11
TOTAL DES RECETTES	141 730 400,00	173 157 769,08	81 528 357,85	145 199 857,00	2,45%
RECETTES LIEES AU RH	3 020 000,00	2 728 861,00	1 243 845,62	5 245 000,00	73,68%
INTERVENTIONS PRESTATIONS PAYANTES	1 055 000,00	1 090 935,00	494 034,87	1 240 000,00	17,54%
RECETTES LIEES AU PATRIMOINE	1 940 000,00	1 932 000,00	992 031,26	1 930 000,00	-0,52%
REDEVANCE BEA	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	-37,50%
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DES CL - COMMUNES ET EPCI	7 606 870,00	35 413 190,00	17 596 692,00	7 685 049,00	1,03%
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DES CL - COURLY	27 586 320,00	27 806 320,00	13 827 150,00	28 231 001,00	2,34%
CONTRIBUTION CG	95 436 723,00	95 436 723,00	45 199 998,00	97 345 457,00	2,00%
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DES CL - AUTRES (Régions)	0,00			0,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DIVERS (amortissement des subventions transférables à compter du BS 2007)	1 085 487,00	1 083 487,00	174 606,10	1 023 350,00	-5,72%
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	0,00	3 666 253,08	0,00	0,00	

	BP 2011	Réalisé 2011	Projet de BP 2012	Evol. BP 12/11
TOTAL DES DEPENSES	26 884 006,00	10 356 716,91	25 837 828,00	-3,89%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 935 538,00	1 157 817,11	1 955 764,00	1,04%
VEHICULES	6 700 168,00	1 555 570,56	6 596 664,00	-1,54%
MATERIEL D'INTERVENTION	3 140 000,00	1 569 501,85	2 940 000,00	-6,37%
INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	4 622 713,00	1 621 609,39	4 045 000,00	-12,50%
AUTRES MATERIELS	1 320 000,00	401 716,86	2 350 000,00	78,03%
BATIMENTS	7 940 100,00	4 035 137,24	6 787 050,00	-14,52%
<i>Dont BEA</i>	<i>2 449 396,00</i>	<i>1 212 177,86</i>	<i>2 466 250,00</i>	<i>0,69%</i>
DIVERS	155 000,00	15 363,90	150 000,00	-3,23%
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES (amortissement des subventions transférables à compter du BS 2007)	1 070 487,00	0,00	1 013 350,00	-5,34%
VEHICULES ET MATERIEL D'INTERVENTION	9 840 168,00		9 536 664,00	-3,08%

	BP 2011	Réalisé 2011	Projet de BP 2012	Evol. BP 12/11
TOTAL DES RECETTES	26 884 006,00	21 154,21	25 837 828,00	-3,89%
DOTATIONS DE L'ETAT	4 029 821,00	21 154,21	4 580 000,00	13,65%
PARTICIPATIONS DES COMMUNES ET AUTRES	390 000,00	0,00	440 000,00	12,82%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 949 212,00	0,00	5 304 492,00	-33,27%
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES	13 125 000,00	0,00	14 500 000,00	10,48%
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (O/O)	1 389 973,00	0,00	1 013 336,00	-27,10%



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/11 - 10/ 05**

OBJET **Fixation du montant des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour l'exercice 2012.**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 12 OCT. 2011
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«En application des dispositions de la loi du 3 mai 1996, il nous appartient de fixer la participation des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au budget du service départemental d'incendie et de secours du Rhône de l'exercice 2009 et d'en opérer notification aux collectivités concernées. L'article 121 de la loi du 27 février 2002 limite quant à lui la hausse du montant global des contributions à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le mode de calcul proposé pour la détermination des contributions 2012 s'inscrit dans la continuité des mesures adoptées jusqu'à présent.

Comme pour la contribution du Département, l'évolution retenue de l'indice des prix à la consommation sur un an est de 2% (indices INSEE pour les mois de mai 2010 et 2011).

La moyenne départementale par habitant s'établit à 22 €. La contribution 2011 des communes ou établissements publics dont le coût par habitant se situait en deçà de cette valeur a été majorée, au maximum de 5%. Dans le même esprit, une diminution de 1% est appliquée à celles dont la charge par habitant se situait au-delà.

La recette à attendre des communes, s'élève à 6 320 324 €, celle des autres EPCI s'élève à 1 364 725 €, soit un total de 7 685 049 €.

Le calcul de la contribution de la communauté urbaine de Lyon est fondé sur l'indice des prix à la consommation, elle s'établit à 28 231 001 €. Cette somme sera recalculée au moment du budget supplémentaire pour tenir compte de l'indice d'octobre 2011, conformément à la convention signée le 18 août 2010 avec le Grand Lyon.

Il est à noter qu'à compter de 2012 la part relative des communes, d'une part et des EPCI, d'autre part se trouve affectée par le rattachement à la Communauté urbaine de Lyon de la commune de Lissieu.

Les tableaux ci-joints font apparaître, collectivité par collectivité, le montant des contributions appelées en 2011 ainsi que celles proposées pour l'exercice 2012.

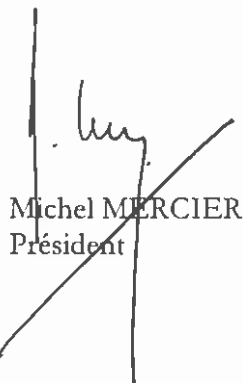
Je vous prie de bien vouloir, mesdames et messieurs, délibérer sur ces propositions».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président

Contributions des communes et EPCI au budget 2012

Majoration appliquée aux communes dont la contribution 2011 en €/hab est inférieure à la valeur cible :

5,00%

Baisse appliquée aux communes dont la contribution 2011 en €/hab est supérieure à la valeur cible :

-1,00%

Total des contributions pour l'année 2011 : 34 865 757

Taux d'inflation d'octobre 2010 à mai 2011 pour la communauté urbaine de Lyon(indice INSEE)

2,03%

Plafond de contribution autorisé en 2012 :

7 691 668

Total actuel :

TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI (hors courly)	384 600	19,60	7 538 890	19,98	7 685 049	1,939%
---	---------	--------------	-----------	-------	-----------	---------------

		Population	Valeur cible/hab en 2011 :	22,00	Valeur cible/hab en 2012 :	22,00	
			Charge par habitant 2011	contribution 2011	Nouvelle charge par habitant 2012	contribution 2012	Evolution
1353	AFFOUX	248	14,71	3 649	15,45	3 831	5,00%
1354	AIGUEPERSE	232	14,93	3 464	15,68	3 637	5,00%
16401	ALIX	690	12,94	8 929	13,59	9 376	5,00%
12681	AMBERIEUX D'AZERGUES	427	18,56	7 926	19,49	8 323	5,00%
1 355	AMPLEPUIS	4 948	22,00	108 856	22,00	108 856	0,00%
1 357	AMPUIS	2 178	22,00	47 916	22,00	47 916	0,00%
1 358	ANCY	475	14,66	6 966	15,40	7 314	5,00%
12680	ANSE	4 744	18,56	88 061	19,49	92 464	5,00%
1 360	ARBRESLE (L.)	5 777	22,00	127 094	22,00	127 094	0,00%
1 362	ARDILLATS (LES)	483	14,67	7 086	15,40	7 440	5,00%
1 363	AVEIZE	940	14,60	13 723	15,33	14 409	5,00%
1 364	AVENAS	106	14,71	1 559	15,44	1 637	5,00%
1 365	AZOLETTE	116	14,57	1 690	15,30	1 774	5,00%
1 366	BAGNOLS	701	14,42	10 108	15,14	10 613	5,00%
1 369	BELLEVILLE	5 840	22,00	128 480	22,00	128 480	0,00%
1 371	BELMONT	613	18,26	11 193	19,17	11 752	5,00%
1 372	BESSENAY	1 830	22,00	40 260	22,00	40 260	0,00%
1 373	BIBOST	395	14,61	5 770	15,34	6 059	5,00%
1 375	BLACE	1 205	21,08	25 407	22,00	26 510	4,34%
1 376	BOIS D'OINGT (LE)	1 823	22,00	40 106	22,00	40 106	0,00%
1 377	BOURG DE THIZY	2 670	20,80	55 546	21,84	58 324	5,00%
1 378	BREUIL (LE)	363	14,71	5 339	15,44	5 606	5,00%
1 379	BRIGNAIS	11 207	20,45	229 235	21,48	240 697	5,00%
1 380	BRINDAS	4 555	22,00	100 210	22,00	100 210	0,00%
1 381	BRULLIOLES	574	14,59	8 376	15,32	8 795	5,00%
1 382	BRUSSIEU	752	16,54	12 441	17,37	13 063	5,00%
1 383	BULLY	1 739	22,00	38 258	22,00	38 258	0,00%
1 384	CENVES	328	15,11	4 958	15,87	5 206	5,00%
1 385	CERCIE	856	22,00	18 832	22,00	18 832	0,00%
1 386	CHAMBOST ALLIERES	617	22,00	13 574	22,00	13 574	0,00%
1 387	CHAMBOST LONGESSAIGNE	714	14,59	10 417	15,32	10 938	5,00%
1 388	CHAMELET	575	22,00	12 650	22,00	12 650	0,00%
1 389	CHAPELLE DE MARDORE (LA)	157	14,80	2 324	15,54	2 440	5,00%
1 391	CHAPELLE SUR COISE (LA)	382	14,61	5 582	15,34	5 862	5,00%
1 392	CHAPONOST	7 832	17,55	137 468	18,43	144 342	5,00%
1 393	CHARENTAY	993	19,37	19 239	20,34	20 201	5,00%
16 400	CHARNAY	964	12,94	12 475	13,59	13 099	5,00%
1 395	CHASSAGNY	1 064	21,22	22 574	22,00	23 408	3,70%

Contributions des communes et EPCI au budget 2012

		Valeur cible/hab en 2011 :	22,00	Valeur cible/hab en 2012 :	22,00		
		Charge par habitant 2011	contribution 2011	Nouvelle charge par habitant 2012	contribution 2012	Evolution	
	Population						
1 396	CHASSELAY	2 590	12,78	33 108	13,42	34 764	5,00%
42	CHATILLON D'AZERGUES	1 873	22,00	41 206	22,00	41 206	0,00%
1 397	CHAUSSAN	933	17,60	16 418	18,48	17 239	5,00%
1 398	CHAZAY D'AZERGUES	3 903	17,92	69 948	18,82	73 445	5,00%
1 400	CHENAS	442	19,98	8 831	20,98	9 272	5,00%
1 401	CHENELETTE	315	22,00	6 930	22,00	6 930	0,00%
1 402	CHERES (LES)	1 073	22,00	23 606	22,00	23 606	0,00%
1403	CHESSY-LES-MINES	1 516	22,00	33 352	22,00	33 352	0,00%
1 404	CHEVINAY	471	14,65	6 901	15,38	7 246	5,00%
1 405	CHIROUBLES	349	22,00	7 678	22,00	7 678	0,00%
1 406	CIVRIEUX D'AZERGUES	1 299	22,00	28 578	22,00	28 578	0,00%
1 407	CLAVEISOLLES	554	17,79	9 858	18,68	10 351	5,00%
1 408	COGNYS	941	20,89	19 655	21,93	20 638	5,00%
1 409	COISE	616	14,72	9 070	15,46	9 524	5,00%
1 898	COLOMBIER SAUGNIEU	2 083	23,57	49 103	23,34	48 612	-1,00%
	COMMUNAY	3 880	22,00	85 360	22,00	85 360	0,00%
1 410	CONDRIEU	3 424	16,42	56 212	17,24	59 023	5,00%
1 412	CORCELLES EN BEAUJOLAIS	745	22,00	16 390	22,00	16 390	0,00%
1 413	COURS LA VILLE	4 241	19,90	84 406	20,90	88 627	5,00%
1 415	COURZIEU	1 134	22,00	24 948	22,00	24 948	0,00%
1 416	CUBLIZE	1 047	22,00	23 034	22,00	23 034	0,00%
1 417	DAREIZE	370	14,62	5 408	15,35	5 678	5,00%
1 418	DENICE	1 256	9,76	12 261	10,25	12 874	5,00%
1 419	DIEME	112	14,74	1 651	15,48	1 734	5,00%
1 420	DOMMARTIN	2 288	17,65	40 393	18,54	42 412	5,00%
1 421	DRACE	717	22,00	15 774	22,00	15 774	0,00%
1 422	DUERNE	660	14,62	9 646	15,35	10 128	5,00%
1 443	ECHALAS	1 141	16,83	19 205	17,67	20 166	5,00%
1 449	EMERINGES	215	22,00	4 730	22,00	4 730	0,00%
1 450	EVEUX	794	15,53	12 330	16,31	12 947	5,00%
1 451	FLEURIE	1 190	22,00	26 180	22,00	26 180	0,00%
1 453	FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	2 025	14,61	29 578	15,34	31 057	5,00%
1 455	FRONTENAS	818	14,66	11 996	15,40	12 595	5,00%
1 883	GENAS	11 140	17,34	193 144	18,20	202 801	5,00%
1 457	GRANDRIS	1 033	12,87	13 297	13,52	13 962	5,00%
1 458	GREZIEU LA VARENNE	4 133	22,00	90 926	22,00	90 926	0,00%
1 459	GREZIEU LE MARCHÉ	742	14,67	10 883	15,40	11 427	5,00%
1 460	HAIHS (LES)	608	14,62	8 887	15,35	9 331	5,00%
1 461	HALLES (LES)	417	18,22	7 599	19,13	7 979	5,00%
1 462	HAUTE RIVOIRE	1 182	22,00	26 004	22,00	26 004	0,00%
1 466	JARNIOUX	537	14,43	7 751	15,16	8 139	5,00%
1 884	JONS	1 094	14,57	15 936	15,30	16 733	5,00%
1 467	JOUX	605	18,04	10 913	18,94	11 459	5,00%
1 473	JULIENAS	792	22,00	17 424	22,00	17 424	0,00%
1 486	JULLIE	384	22,00	8 448	22,00	8 448	0,00%
1 493	LACENAS	852	14,61	12 446	15,34	13 068	5,00%
1 508	LACHASSAGNE	769	16,99	13 065	17,84	13 718	5,00%
1 523	LAMURE SUR AZERGUES	871	22,00	19 162	22,00	19 162	0,00%
1 538	LANCIE	671	12,87	8 634	13,51	9 065	5,00%
1 566	LARAJASSE	1 477	16,30	24 080	17,12	25 284	5,00%
1 581	LEGNYS	449	14,61	6 560	15,34	6 888	5,00%
1 590	LENTILLY	4 719	19,95	94 121	20,94	98 827	5,00%
1 592	LETRA	758	22,00	16 676	22,00	16 676	0,00%
1 593	LIERGUES	1 392	20,22	28 140	21,23	29 547	5,00%
1 595	LOIRE SUR RHONE	2 126	14,61	31 065	15,34	32 619	5,00%
1 597	LONGES	763	14,59	11 131	15,32	11 688	5,00%
1 598	LONGESSAIGNE	511	14,60	7 459	15,33	7 832	5,00%

Contributions des communes et EPCI au budget 2012

		Valeur cible/hab en 2011 :	22,00	Valeur cible/hab en 2012 :	22,00		
		Population	Charge par habitant 2011	contribution 2011	Nouvelle charge par habitant 2012	contribution 2012	Evolution
1 599	LOZANNE	2 157	19,85	42 818	20,84	44 959	5,00%
1 600	LUCENAY	1 368	16,72	22 870	17,55	24 013	5,00%
1 604	MARCHAMPT	363	22,00	7 986	22,00	7 986	0,00%
1 605	MARCILLY D'AZERGUES	831	22,00	18 282	22,00	18 282	0,00%
1 606	MARCY SUR ANSE	574	22,00	12 628	22,00	12 628	0,00%
1 607	MARDORE	470	14,60	6 862	15,33	7 205	5,00%
1 608	MARNAND	569	14,60	8 305	15,33	8 720	5,00%
1 610	MEAUX LA MONTAGNE	163	14,57	2 374	15,29	2 493	5,00%
1 612	MESSIMY	2 696	22,00	59 312	22,00	59 312	0,00%
1 613	MEYS	637	14,57	9 279	15,30	9 743	5,00%
1 614	MILLERY	3 411	14,06	47 975	14,77	50 374	5,00%
1 615	MOIRE	178	14,65	2 608	15,39	2 739	5,00%
1 616	MONSOLS	895	22,00	19 690	22,00	19 690	0,00%
1 618	MONTAGNY	2 322	13,53	31 411	14,20	32 982	5,00%
1 619	MONTMELAS SAINT-SORLIN	367	22,00	8 074	22,00	8 074	0,00%
1 620	MONTROMANT	365	14,75	5 384	15,49	5 653	5,00%
1 621	MONTROTTIER	1 358	13,36	18 143	14,03	19 050	5,00%
1 622	MORANCE	1 687	14,63	24 680	15,36	25 914	5,00%
1 623	MORNANT	4 672	13,73	64 132	14,41	67 338	5,00%
1 628	ODENAS	735	19,11	14 042	20,06	14 745	5,00%
1 629	OINGT	523	14,60	7 636	15,33	8 017	5,00%
1 630	OLMES (LES)	662	14,66	9 703	15,39	10 188	5,00%
1 631	ORLIENAS	1 976	15,92	31 448	16,71	33 021	5,00%
1 633	OUROUX	325	15,74	5 115	16,52	5 371	5,00%
1 634	PERREON (LE)	1 020	19,65	20 047	20,64	21 050	5,00%
1 635	POLLIONNAY	1 580	22,00	34 760	22,00	34 760	0,00%
1 636	POMEYS	824	15,45	12 730	16,22	13 366	5,00%
1 637	POMMIERS	2 069	8,89	18 395	9,34	19 314	5,00%
1 639	PONT TRAMBOUZE	548	14,65	8 026	15,38	8 428	5,00%
1 638	PONTCHARRA SUR TURDINE	2 136	22,00	46 992	22,00	46 992	0,00%
1 640	POUILLY LE MONIAL	721	18,69	13 474	19,62	14 147	5,00%
1 641	POULE LES ECHARMEAUX	834	22,00	18 348	22,00	18 348	0,00%
1 642	PROPIERES	419	22,00	9 218	22,00	9 218	0,00%
1 888	PUSIGNAN	3 098	22,00	68 156	22,00	68 156	0,00%
1 643	QUINCIEUX	2 657	22,00	58 454	22,00	58 454	0,00%
1 644	RANCHAL	267	14,63	3 907	15,37	4 103	5,00%
1 645	REGNIE DURETTE	905	22,00	19 910	22,00	19 910	0,00%
1 646	RIVERIE	267	14,64	3 908	15,37	4 103	5,00%
1 648	RIVOLET	488	14,69	7 167	15,42	7 525	5,00%
1 649	RONNO	596	14,78	8 810	15,52	9 250	5,00%
1 650	RONTALON	896	17,03	15 254	17,88	16 017	5,00%
1 659	SAIN BEL	1 919	22,00	42 218	22,00	42 218	0,00%
1 668	SAINT ANDEOL LE CHATEAU	1 379	13,65	18 826	14,33	19 768	5,00%
1 669	SAINT ANDRE LA COTE	182	14,57	2 651	15,29	2 784	5,00%
1 673	SAINT APPOLINAIRE	110	14,85	1 634	15,60	1 716	5,00%
1 889	SAINT BONNET DE MURE	5 597	22,00	123 134	22,00	123 134	0,00%
1 675	SAINT BONNET LE TRONCY	273	22,00	6 006	22,00	6 006	0,00%
1 674	SAINT BONNET DES BRUYERES	384	14,85	5 702	15,59	5 988	5,00%
1 677	SAINT CHRISTOPHE LA MONTAGNE	233	14,90	3 472	15,65	3 645	5,00%
1 678	SAINT CLEMENT DE VERS	213	14,81	3 155	15,56	3 313	5,00%
1 679	SAINT CLEMENT LES PLACES	536	14,60	7 824	15,33	8 216	5,00%
1 680	SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE	546	18,04	9 848	18,94	10 340	5,00%
1 683	SAINT CYR LE CHATOUX	107	14,74	1 577	15,47	1 656	5,00%
1 684	SAINT CYR SUR LE RHONE	1 077	22,00	23 694	22,00	23 694	0,00%
1 685	SAINT DIDIER SOUS RIVERIE	1 148	14,83	17 025	15,57	17 876	5,00%
1 686	SAINT DIDIER SUR BEAUJEU	402	14,73	5 923	15,47	6 219	5,00%
1 687	SAINT ETIENNE DES OULLIERES	1 519	22,00	33 418	22,00	33 418	0,00%

Contributions des communes et EPCI au budget 2012

		Population	Valeur cible/hab en 2011 :	22,00	Valeur cible/hab en 2012 :	22,00	
			Charge par habitant 2011	contribution 2011	Nouvelle charge par habitant 2012	contribution 2012	Evolution
1 688	SAINT ETIENNE LA VARENNE	608	14,48	8 802	15,20	9 242	5,00%
1 689	SAINT FORGEUX	1 353	14,64	19 805	15,37	20 795	5,00%
1 790	SAINT GENIS L'ARGENTIERE	860	14,64	12 590	15,37	13 219	5,00%
1 818	SAINT GEORGES DE REINEINS	3 832	22,00	84 304	22,00	84 304	0,00%
1 822	SAINT IGNY DE VERS	553	22,00	12 166	22,00	12 166	0,00%
1 823	SAINT JACQUES DES ARRETS	112	14,79	1 657	15,53	1 740	5,00%
1 824	SAINT JEAN D'ARDIERES	2 275	15,32	34 850	16,08	36 593	5,00%
1 826	SAINT JEAN DE TOUSLAS	616	19,32	11 900	20,28	12 495	5,00%
1 825	SAINT JEAN DES VIGNES	381	14,61	5 566	15,34	5 845	5,00%
1 827	SAINT JEAN LA BUSSIERE	862	15,17	13 076	15,93	13 729	5,00%
1 829	SAINT JULIEN SUR BIBOST	507	14,57	7 385	15,30	7 755	5,00%
1 828	SAINT JULIEN SUR MONTMELAS	768	14,64	11 240	15,37	11 802	5,00%
1 830	SAINT JUST D'AVRAY	631	17,96	11 332	18,86	11 898	5,00%
1 831	SAINT LAGER	874	15,40	13 461	16,17	14 134	5,00%
1 832	SAINT LAURENT D'AGNY	1 768	15,08	26 667	15,84	28 000	5,00%
1 833	SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	1 703	22,00	37 466	22,00	37 466	0,00%
1 890	SAINT LAURENT DE MURE	4 694	22,00	103 268	22,00	103 268	0,00%
1 835	SAINT LAURENT DE VAUX	215	14,65	3 149	15,38	3 306	5,00%
1 836	SAINT LAURENT D'OINGT	726	14,59	10 592	15,32	11 121	5,00%
1 837	SAINT LOUP	864	14,60	12 617	15,33	13 248	5,00%
1 838	SAINT MAMERT	59	14,81	874	15,55	917	5,00%
1 839	SAINT MARCEL L'ECLAIRE	508	14,63	7 431	15,36	7 803	5,00%
1 840	SAINT MARTIN EN HAUT	3 429	15,64	53 645	16,43	56 328	5,00%
1 841	SAINT MAURICE SUR DARGOIRE	2 100	13,58	28 519	14,26	29 945	5,00%
1 842	SAINT NIZIER D'AZERGUES	641	14,67	9 402	15,40	9 872	5,00%
1 891	SAINT PIERRE DE CHANDIEU	4 133	22,00	90 926	22,00	90 926	0,00%
1 844	SAINT PIERRE LA PALUD	1 983	15,33	30 407	16,10	31 928	5,00%
1 845	SAINT ROMAIN DE POPEY	1 203	15,19	18 270	15,95	19 183	5,00%
880 VILVINE	SAINT ROMAIN EN GAL	1 634	22,00	35 948	22,00	35 948	0,00%
1 847	SAINT ROMAIN EN GIER	512	14,57	7 458	15,29	7 831	5,00%
1 848	SAINT SORLIN	687	14,62	10 045	15,35	10 547	5,00%
1 893	SAINT SYMPHORIEN D'OZON	5 063	22,00	111 386	22,00	111 386	0,00%
1 849	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3 069	22,00	67 518	22,00	67 518	0,00%
1 851	SAINT VERAND	993	14,60	14 494	15,33	15 219	5,00%
1 852	SAINT VINCENT DE REINS	650	22,00	14 300	22,00	14 300	0,00%
1 676	SAINTE CATHERINE	856	14,60	12 502	15,34	13 127	5,00%
1 681	SAINTE COLOMBE	1 808	18,11	32 739	19,01	34 376	5,00%
1 682	SAINTE CONSORCE	1 608	22,00	35 376	22,00	35 376	0,00%
1 690	SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1 167	22,00	25 674	22,00	25 674	0,00%
1 843	SAINTE PAULE	245	14,57	3 569	15,29	3 747	5,00%
1 661	SALLES ARBUISSONAS	629	14,82	9 319	15,56	9 785	5,00%
1 662	SARCEY	784	14,61	11 454	15,34	12 026	5,00%
1 663	SAUVAGES (LES)	575	14,59	8 391	15,32	8 810	5,00%
1 664	SAVIGNY	1 797	22,00	39 534	22,00	39 534	0,00%
1 895	SEREZIN DU RHONE	2 388	22,00	52 536	22,00	52 536	0,00%
	SIMANDRES	1 261	22,00	27 742	22,00	27 742	0,00%
1 665	SOUCIEU EN JARREST	3 214	15,47	49 715	16,24	52 201	5,00%
1 666	SOURCIEUX LES MINES	1 762	22,00	38 764	22,00	38 764	0,00%
1 667	SOUZY	578	14,71	8 502	15,44	8 927	5,00%
1 853	TALUYERS	1 870	17,24	32 233	18,10	33 845	5,00%
1 854	TAPONAS	572	14,60	8 350	15,33	8 768	5,00%
1 855	TARARE	10 420	22,00	229 240	22,00	229 240	0,00%
1 858	TERNAND	625	14,57	9 104	15,30	9 560	5,00%
1 896	TERNAY	4 618	21,60	99 769	22,00	101 596	1,83%
1 859	THEIZE	999	22,00	21 978	22,00	21 978	0,00%
1 860	THEL	293	14,57	4 268	15,30	4 481	5,00%
1 861	THIZY	2 483	22,00	54 626	22,00	54 626	0,00%

Contributions des communes et EPCI au budget 2012

		Population	Valeur cible/hab en 2011 :	22,00	Valeur cible/hab en 2012 :	22,00	
			Charge par habitant 2011	contribution 2011	Nouvelle charge par habitant 2012	contribution 2012	Evolution
1 863	THURINS	2 451	17,87	43 790	18,76	45 979	5,00%
1 897	TOUSSIEU	2 019	22,00	44 418	22,00	44 418	0,00%
1 864	TRADES	101	14,71	1 486	15,44	1 560	5,00%
1 866	TREVES	558	14,57	8 128	15,29	8 535	5,00%
1 867	TUPINS ET SEMONS	540	14,60	7 886	15,33	8 280	5,00%
1 868	VALSONNE	714	22,00	15 708	22,00	15 708	0,00%
1 869	VAUGNERAY	4 175	13,85	57 835	14,55	60 727	5,00%
1 871	VAUX EN BEAUJOLAIS	766	22,00	16 852	22,00	16 852	0,00%
1 872	VAUXRENARD	275	22,00	6 050	22,00	6 050	0,00%
1 874	VERNAY	127	22,00	2 794	22,00	2 794	0,00%
1 877	VILLE SUR JARNIOUX	640	16,72	10 700	17,55	11 234	5,00%
1 875	VILLECHENEVE	610	14,64	8 932	15,38	9 379	5,00%
1 878	VILLIE MORGON	1 614	21,05	33 969	22,00	35 508	4,53%
1 879	VOURLES	2 743	22,00	60 346	22,00	60 346	0,00%
1 880	YZERON	769	17,79	13 684	18,68	14 368	5,00%
	TOTAL COMMUNES	326 927	18,87	6 170 135	19,33	6 320 324	2,43%
1367	BEAUJEU/ LANTIGNE/ QUINCIE	3 652	18,52	67 639	19,45	71 021	5,00%
1881	CHAPONNAY (SIVOM)	3 317	20,89	69 283	21,93	72 747	5,00%
1885	MARENNES (SIVOM)	1 483	12,20	18 087	12,81	18 991	5,00%
1821	SAINTE GERMAIN SUR L'ARBRESLE / NUELLES	1 626	22,00	35 772	22,00	35 772	0,00%
12638	VILLEFRANCHE SUR SAONE	47 595	24,75	1 177 974	24,50	1 166 194	-1,00%
	TOTAL EPCI	57 673	23,73	1 368 755	23,66	1 364 725	-0,29%
2958	COMMUNAUTE URBAINE DE LYON (avec GIVORS/ GRIGNY/LISSIEU)	1 194 379	22,82	27 670 256	23,29	28 231 001	2,03%
	TOTAL COURLY	1 194 379	23,17	27 670 256	23,64	28 231 001	2,03%
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI		1 578 979	22,30	35 209 146	22,75	35 916 050	2,008%
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI (Hors courly)		384 600	19,60	7 538 890	19,98	7 685 049	1,939%



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

DIRECTION DES MOYENS MATÉRIELS
GROUPEMENT LOGISTIQUE

NUMÉRO **D/11 - 10/ 06**

OBJET **Autorisations de programme 2012 pour l'acquisition des véhicules d'intervention et de transport et pour l'acquisition d'échelles aériennes de sauvetage.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le SDIS du Rhône va lancer en 2012 le programme d'acquisition des véhicules d'intervention, dont les crédits de paiement sont inscrits à l'article 21561 « matériel mobile d'incendie et de secours ».

Pour ces véhicules d'intervention, le plan d'équipement en autorisation de programme relatif au SDACR étant achevé, ce programme permettra d'assurer le renouvellement des véhicules et remorques qui ont atteint la limite de leur durée d'amortissement.

Parmi ces acquisitions, un effort très important est entrepris afin d'acquérir des Echelles Pivotantes à mouvements Combinés.

Actuellement, le parc « échelles » comprend une zone de couverture à 30 mètres de hauteur pour les agglomérations de Lyon, Villefranche-sur-Saône et Givors (9 CIS) et une zone de couverture à 24 mètres de hauteur pour le reste du département.

Concrètement, cela se traduit par :

- un parc d'échelles pivotantes combinées 30 m (trois mouvements simultanés : pivoter, dresser, développer) de 15 unités (+ 2 réserves)
- un parc d'échelles pivotantes séquentielles 24 m (un seul mouvement à la fois) de 15 unités (+ 2 réserves).

Il paraît pertinent, pour les secteurs à fort développement urbain, particulièrement en terme d'habitat collectif, de Belleville, l'Arbresle et Tarare, de profiter du renouvellement des échelles aériennes pour pratiquer un redéploiement et affecter des EPC 30 avec nacelle de sauvetage dans ces trois casernements.

Dans ces conditions, je vous propose l'acquisition de 4 Echelles Pivotantes Automatiques 30 m à raison d'une unité par an de 2013 à 2016.

Pour éviter un accroissement trop sensible des crédits de paiement dès 2012, je vous propose de retenir un échelonnement budgétaire sur les années 2014 à 2017.

L'estimation globale pour l'acquisition de ces 63 (soixante trois) véhicules d'intervention est de 4 408 668,00 € TTC pour les 59 véhicules d'incendie et de secours et de 2 480 000,00 € TTC pour les 4 Echelles.

VEHICULES INCENDIE

Véhicules	Libellé	Nombre	Prix unitaire TTC	Montant du lot TTC
GAMME LOURDE				
FPT	Fourgon Pompe Tonne	4	275 080,00 €	1 100 320,00 €
FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger	2	209 300,00 €	418 600,00 €
CCFM	Camion Citerne Feux de Forêt	1	213 000,00 €	213 000,00 €
VAT	Véhicule d'Assistance Technique	1	107 640,00 €	107 640,00 €
CTUT	Camion Tous Usages Tracteur	1	83 720,00 €	83 720,00 €
CSL	Camion Soutien Logistique	1	119 600,00 €	119 600,00 €
Sous-total		10		2 042 880,00 €
GAMME MOYENNE				
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes	14	95 680,00 €	1 339 520,00 €
VTUTP	Véhicule Tout Usage Tracteur Pré-signalisation	3	53 820,00 €	161 460,00 €
VTP	Véhicule Transport Personnel	3	34 684,00 €	104 052,00 €
Sous-total		20		1 605 032,00 €
GAMME BASSE				
VCS	Véhicule Chef de Site	3	17 940,00 €	53 820,00 €
VFI	Véhicule Fourgonnette d'Interventions	15	21 528,00 €	322 920,00 €
VFITT	Véhicule Fourgonnette d'Interventions Tout Terrain	3	66 976,00 €	200 928,00 €
VSM	Véhicule de Soutien Médical	2	33 488,00 €	66 976,00 €
VLPC	Véhicule Léger Poste de Commandement	3	28 704,00 €	86 112,00 €
Sous-total		27		730 756,00 €
REMORQUES				
RPO	Remorque Poudre	2	15 000,00 €	30 000,00 €
Sous-total		2		30 000,00 €
TOTAL		59		4 408 668,00 €

VEHICULES INCENDIE DE SAUVETAGE

Véhicules	Libellé	Nombre	Prix unitaire TTC	Montant du lot TTC
GAMME LOURDE				
EPC 30	Echelle Pivotante Combinée 30 m	1+1+1+1	620 000,00 €	2 480 000,00 €
TOTAL		4		2 480 000,00 €

Par ailleurs, le SDIS du Rhône va lancer en 2012 le programme d'acquisition des véhicules de transport, dont les crédits de paiement sont inscrits à l'article 2182 « matériel de transport » :

VEHICULES BANALISES

Véhicules	Libellé	Nombre	Prix unitaire TTC	Montant du lot TTC
VFB	Véhicule fourgonnette Banalisé	2	16 744,00 €	33 488,00 €
	TOTAL	2		33 488,00 €

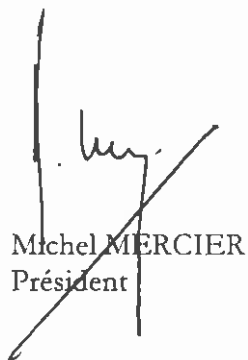
Je vous demande, mesdames, messieurs, de décider d'ouvrir une autorisation de programme globale de 6 922 156,00 € ventilée suivant les trois catégories définies ci-dessus à raison de 4 408 668,00 €, 2 480 000,00 € et 33 488,00 € et de demander le taux de subvention maximum dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement des SDIS».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011 PRÉFECTURE du RHÔNE

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS

NUMERO D/11 - 10/ 08

OBJET Echange de deux parcelles à Saint-Priest entre le SDIS du Rhône et la
Communauté urbaine de Lyon

Reçu le 12 OCT. 2011

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 13

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le SDIS du Rhône a acquis auprès de la Communauté urbaine de Lyon, conformément à la délibération du bureau du conseil d'administration du 26 septembre 2008, un terrain de 21 278 m² permettant d'agrandir son site de Saint-Priest qui, outre un casernement, est destiné à accueillir également le service de santé et de secours médical, la base logistique départementale, la maintenance de flotte de véhicules du SDIS et du Département, ainsi que la future école Départementale.

Par second avenant au bail emphytéotique administratif du 20 décembre 2007, conclu entre le SDIS du Rhône et la société SNI, ce terrain a été inclus dans l'assiette du BEA.

L'état d'avancement du projet d'aménagement du site de Saint-Priest laisse apparaître l'opportunité d'un échange, entre le SDIS et la Communauté urbaine de Lyon, de deux petites parcelles situées aux deux angles de ce terrain :

- A l'angle Ouest, la Communauté urbaine pourrait céder au SDIS une portion de la rue d'Alsace devenue déclassable, d'une surface de 153 m², figurant au cadastre sous le n°AB 199. Cette parcelle permettrait d'optimiser le contour du tènement du SDIS.
- A l'angle Est, le SDIS pourrait céder à la Communauté urbaine une parcelle triangulaire de 192 m², devant être détachée par un document d'arpentage de la parcelle existante AB 244. Cette parcelle est nécessaire au passage de la future voie Minerve devant border le site et de la coulée verte contigüe.



Les deux parties sont favorables à cet échange, mais celui-ci ne peut se faire directement entre la Communauté urbaine et SNI, cette société n'ayant pas la capacité à aliéner le foncier qui lui est confié au titre du BEA.

Dans ces conditions, afin de ne pas retarder l'avancement de ce dossier, je vous propose de procéder comme suit :

- le SDIS fera acquisition auprès de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 4 590 euros, de la parcelle d'une surface de 153 m² cadastrée AB 199 ;
- la Communauté urbaine de Lyon fera acquisition, auprès du SDIS pour un montant de 5 760 euros de la parcelle de 192 m² cadastrée AB 244 ;
- le SDIS et la SNI concluront, à titre gracieux, un avenant au BEA retirant du périmètre du BEA cette parcelle de 192 m² et y incluant la parcelle de 153 m².

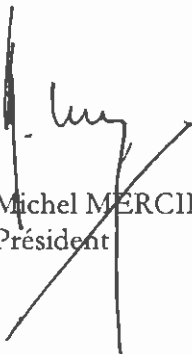
Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver ce dispositif et m'autoriser à signer les documents correspondants et toute autre pièce s'y rattachant».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 10 octobre 2011



Michel MERCIER
Président